

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-huitième séance – Mercredi 2 décembre 2009, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Vera Figurek, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne*, *MM. Alexandre Chevalier*, *Alpha Dramé*, *Jean-Marc Froidevaux*, *M<sup>mes</sup> Sandra Golay*, *Silvia Machado*, *MM. Jean Sanchez*, *Gilbert Schreyer* et *Alexandre Wisard*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *MM. Manuel Tornare* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 20 novembre 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 1<sup>er</sup> décembre et mercredi 2 décembre 2009, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 février 1992 de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 16 juin 1992, intitulée: «Prospective et construction économiques des crèches en ville de Genève» (M-1046)<sup>1</sup>.***TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- les promesses électorales de tous les groupes politiques pour la réalisation de crèches en ville de Genève;
- la politique du Conseil administratif afin de doter la commune de Genève de 100 places de crèche par an;
- les coûts élevés des investissements en la matière que doit et devra consentir notre municipalité;
- l'équilibre précaire des finances de la Ville et les choix des dépenses à court, moyen et long terme;
- le manque de barème de calcul pour un équilibre satisfaisant entre les frais d'investissement et les frais d'exploitation;
- les difficultés budgétaires et les possibilités restreintes d'implantation de crèches en ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, dans le délai maximal de six mois à dater de l'acceptation de la présente motion (art. 47 du règlement), d'effectuer les études et de prendre les mesures pour:

---

<sup>1</sup> «Mémorial 150<sup>e</sup> année»: Rapport, 141.

- l'élaboration d'un barème idéal (au mètre carré ou au mètre cube) du coût maximal de construction pour les futures crèches, tenant compte notamment des frais d'investissement, des intérêts de la dette et des frais d'exploitation;
- la réalisation d'un programme prévisionnel d'implantation des crèches dans les différents quartiers de la ville de Genève, tenant compte des programmes publics connus de construction, rénovation et restructuration des bâtiments;
- la proposition et les pistes de négociations entre toutes les instances privées, municipales et cantonales afin de satisfaire à la fois les besoins réels et les promesses politiques;
- le cas échéant, de faire une distinction claire, dans le cas d'aménagement-transformation de bâtiments existants, entre les coûts destinés à la conservation du patrimoine et ceux concernant les aménagements de la petite enfance.

#### RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports ainsi que le département des constructions et de l'aménagement ont élaboré conjointement un *Guide à la création ou à la rénovation d'institutions destinées à l'accueil de petits enfants*, publié en décembre 2001. Ce guide, basé essentiellement sur le travail de diplôme de M<sup>me</sup> Marie-Françoise de Tassigny – en tant que directrice de crèche – est destiné aux responsables de la création de crèches et définit les concepts directeurs, les types d'espaces, la distribution des locaux et chaque secteur par des fiches descriptives.

Parallèlement, les autorités cantonales ont élaboré, en collaboration avec la Ville de Genève, les directives concernant l'aménagement des espaces affectés aux institutions d'accueil pour la petite enfance, publiées en septembre 2003. Sont traitées les problématiques de sécurité, salubrité, feu ainsi que de la protection de la jeunesse et des travailleurs.

L'unité logistique – économie de la construction – au département des constructions et de l'aménagement a établi, en 2008, un document à usage interne intitulé *Valeurs de référence des coûts de construction*. Il s'agit d'une étude comparative de 13 crèches construites ou à construire et classées selon les catégories suivantes:

- nouvelles constructions;
- rénovation et transformation;
- aménagements intégrés.

Ainsi, les concepteurs d'espaces de vie enfantine disposent d'outils de référence concernant les normes et règlements, les coûts, les surfaces au mètre carré,

les matériaux et les relations entre les locaux ainsi que les missions et les concepts directeur et pédagogique d'une telle institution. Une mise à jour régulière de ces documents est assurée par les services compétents de la Ville.

L'Observatoire de la petite enfance Ville de Genève – SRED (renommé en mai 2007 «Pilotage et perspectives de la petite enfance en Ville de Genève») a édité, en 2007, sous la responsabilité de la Délégation à la petite enfance (DPE), la 5<sup>e</sup> édition de *La petite enfance en Ville de Genève: contexte et indicateurs par quartier*, qui, sur la base d'une étude démographique approfondie, détermine aussi les besoins et le développement de places de crèche dans 12 quartiers de la ville.

Ces données sont traitées par la DPE, en étroite collaboration avec le département des constructions et de l'aménagement, pour planifier l'implantation de crèches dans les quartiers de la ville, en tenant compte des programmes publics connus de construction et/ou de rénovation des bâtiments.

Il est à noter que, à la suite de la publication de la 5<sup>e</sup> édition de *La petite enfance en Ville de Genève: contexte et indicateurs par quartier*, le Conseil administratif, en juin 2008, a demandé aux services compétents d'établir des propositions de nouveaux projets de crèches dans les quartiers les moins dotés. De plus, le Comité d'attributions immobilières tient compte des besoins de la petite enfance dans ses travaux. Enfin, des partenariats privés-public sont développés dès que l'opportunité se présente (Merck Serono, CICR, Université, en projet TSR, etc.).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*

**4. Rapports de majorité et de minorités de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 28 avril 2008 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, Adrien Genecand, Rémy Burri, Guy Dossan, M<sup>mes</sup> Christine Camporini, Anne-Marie Gisler et Patricia Richard, renvoyée en commission le 26 novembre 2008, intitulée: «Libre choix et complémentarité en matière de petite enfance: des bons de garde» (M-794 A/B/C)<sup>1</sup>.**

**A. Rapport de majorité de M. Grégoire Carasso.**

La motion a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 26 novembre 2008. La commission s'est réunie pour traiter cet objet lors de ses séances du 29 janvier, 5 et 26 février, 12 et 26 mars, et 23 avril 2009, sous la présidence de M<sup>me</sup> Martine Sumi. Le rapporteur remercie M<sup>me</sup> Marta Wesolowska pour ses excellentes notes de séances.

La commission a réalisé pour l'étude de cet objet les auditions suivantes:

- M. Simon Brandt, motionnaire;
- M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, ainsi que M<sup>mes</sup> Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance, et Francine Koch, coordinatrice à la Délégation à la petite enfance.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- que la Confédération procède actuellement à une étude de faisabilité sur l'introduction d'un système de bons de garde;
- le libre choix (crèches, mamans de jour, etc.) que donne aux parents l'introduction des bons de garde;
- que l'offre en matière de places de crèche n'est pas suffisante actuellement et que d'autres possibilités peuvent être envisagées en complément du seul accueil en crèche;
- que plusieurs partis ont proposé d'introduire le système de bons de garde sur le plan fédéral;
- que la concurrence entre les systèmes de garde sera un facteur d'amélioration de l'offre et de l'accueil;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 166<sup>e</sup> année»: Développée, 2887.

- que les mamans de jour peuvent être un complément bienvenu à l'accueil en crèche et être une solution pour quantité de familles actuellement dépourvues de solution de garde,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de créer un système de «bons de garde» qui seraient remis directement aux parents communiens, lesquels seraient ensuite libres d'acheter les prestations de leur choix pour la garde de leurs enfants.

*Note liminaire du rapporteur:* Par commodité, l'emploi du terme «crèche» a été maintenu, bien que les intervenant-e-s qui l'emploient entendent le plus souvent par là l'ensemble de l'institution publique de la petite enfance (crèche, jardin d'enfant et garderie).

### **Audition de M. Simon Brandt, motionnaire (séances des 29 janvier et 5 février 2009)**

M. Simon Brandt commence par expliquer que les bons de garde, indépendamment de l'objectif de municipalisation des crèches, doivent permettre aux parents d'avoir le choix de se diriger vers le mode de garde qu'ils préfèrent. En effet, la différence entre les bons de garde et le système des crèches est que la subvention est dirigée vers l'enfant et non vers l'institution. Une mère de famille a dès lors le choix d'utiliser les bons pour placer son enfant en crèche, le faire garder par une crèche privée, une maman de jour, un voisin, une grand-mère, ou encore garder le bon pour elle-même afin de réduire son temps de travail et pouvoir passer plus de temps avec son enfant. L'argument du libre choix est que chaque parent est seul en mesure de savoir quel mode de garde il préfère. La motion propose de se renseigner auprès de la Confédération pour savoir quelle serait l'aide obtenue si ce système devait être mis en place.

Un commissaire demande s'il n'y a pas une confusion ou un paradoxe, sachant que l'offre actuelle en matière de garde collective publique (crèche, jardin d'enfants et garderie) est très appréciée et que l'enjeu consiste à augmenter l'offre et non pas à savoir par quel biais financer cette offre (directement par des subventions aux institutions ou indirectement en donnant l'argent aux parents). M. Simon Brandt considère que le libre choix et la complémentarité des modes de garde n'ont rien à voir avec le mécanisme de subventionnement. Par ailleurs, il explique que la concurrence au niveau de l'offre fait diminuer le rapport qualité-prix, surtout que le seul poste où il est possible de diminuer le coût est le salaire. Par conséquent, les bons de garde permettraient d'arriver au plus vite vers une demande entièrement satisfaite.

Plusieurs commissaires s'étonnent des propos tenus en matière de libre choix, car celui-ci existe. Si la Ville de Genève privilégie et investit du côté des institutions de la petite enfance, c'est du fait qu'il s'agit de l'option de garde privilégiée par les parents et faisant, par conséquent, l'objet d'un très large soutien politique. L'objectif consiste donc à pouvoir offrir à tous les parents qui le souhaitent une place de crèche, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui; pourquoi faudrait-il soudainement détourner des moyens de cet objectif? M. Simon Brandt répond que ce n'est pas à la Ville de Genève de choisir pour les parents et que, actuellement, elle les oblige à envoyer leurs enfants en crèche. Face à l'étonnement et l'inquiétude d'une commissaire qui demande si M. Simon Brandt connaît un tel exemple d'un parent que l'on a obligé à envoyer son enfant en crèche, celui-ci répond qu'il n'a pas fait de sondage à ce sujet.

Un commissaire demande, si l'objectif de la motion est réellement de savoir quelle solution de garde les parents préfèrent, s'il ne vaudrait pas mieux simplement effectuer une enquête d'opinion. M. Simon Brandt répond que les gens choisissent en fonction de ce qu'ils connaissent.

Une commissaire rappelle que, en ce qui concerne le mode de garde individuel, un enfant sur deux était, il y a dix ans, gardé par une maman de jour payée au noir. Est-ce que les premières conséquences des bons de garde ne seraient pas une reprise du travail au noir et la rémunération, globalement très coûteuse pour la collectivité, de prestations jusque-là bénévoles (par exemple la garde par une grand-mère ou un cousin)? M. Simon Brandt explique que, si le système des bons de garde devait être mis en place, il y aurait bien entendu des garde-fous et des règlements. Par exemple, une personne travaillant au noir ne pourrait encaisser un bon. Le système pourrait aussi intégrer le niveau du revenu des parents, et prendre forme de différentes manières (argent liquide, chèques ou autre chose). A la question du risque d'abus et de détournement de cet argent, M. Simon Brandt considère qu'un bon règlement et des garde-fous permettraient d'éviter ce risque.

Un commissaire soulève le fait que, les crèches étant le mode de garde privilégié, l'essentiel des bons distribués aux parents irait financer les institutions de la petite enfance dans lesquelles sont déjà leurs enfants; n'est-ce pas créer simplement une grande machine à complications administratives, avec tous les coûts qui vont avec? M. Simon Brandt affirme que ces frais administratifs seront compensés par les économies sur les places de crèche. A la question du commissaire qui demande si le Parti radical serait donc prêt à diminuer l'aide aux crèches afin de mettre en place le système des bons, M. Simon Brandt répond que oui, si le projet pilote s'avérait fructueux. De la même manière, à la question d'une commissaire demandant s'il ne faudrait pas, pour gérer un tel système, engager des fonctionnaires, M. Simon Brandt répond par l'affirmative.

Une commissaire s'inquiète, avec un système qui a pour but de favoriser le secteur privé, du contrôle des règles en matière d'hygiène, de sécurité ou de for-

mation. M. Simon Brandt répond qu'une crèche privée possède une autorisation cantonale et qu'il n'y aura donc pas besoin de fonds supplémentaires pour des contrôles.

Une commissaire demande s'il existe, à Genève, beaucoup de crèches totalement privées. D'autres commissaires expliquent que, mis à part des écoles privées scolarisant les enfants un peu plus tôt que l'école publique, les crèches entièrement privées sont très rares et au nombre de deux ou trois, liées le plus souvent à des convictions religieuses; récemment, la Ville de Genève a repris une crèche privée car cette dernière ne parvenait pas à être financièrement autonome.

M. Simon Brandt indique enfin que le but de ces bons est aussi de permettre aux parents de passer plus de temps avec leurs enfants. A la question d'un commissaire demandant si les motionnaires ont pris en compte le coût économique pour la société de cet objectif à travailler moins, M. Simon Brandt répond que oui.

**Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et de M<sup>mes</sup> Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance, et Francine Koch, coordinatrice à la Délégation à la petite enfance (séances des 29 janvier, 26 mars et 23 avril 2009)**

M. Manuel Tornare commence par rappeler que, il y a quelques années, la Confédération avait prévu 200 millions de francs d'impulsion de départ à la petite enfance; elle a décidé de revenir à 120 millions. Dans un contexte d'une quasi-absence d'offre, les bons de garde peuvent être une solution, et Lucerne souhaite expérimenter le système. La situation en Ville de Genève ne se prête pas aux bons de garde. Il y a un processus de municipalisation des crèches en cours et le développement des crèches de proximité. Les bons de garde vont, par ailleurs, à l'encontre des lois cantonales (loi 9629). Le magistrat souligne le fait que les bons de garde n'ont plus beaucoup de sens, dès lors qu'une impulsion a déjà été donnée pour le début de l'offre en matière de petite enfance. Il ajoute que, quand on distribue l'argent aux clients et non aux institutions, il n'y a plus de solidarité, à l'image de ce que vit la Fédération suisse des médecins au sein du système d'assurance maladie. M. Manuel Tornare rappelle, enfin, que la loi sur la péréquation financière intercommunale émanant de l'Association des communes genevoises prévoit une subvention communale de 10 000 francs par création de place de crèche. Il aurait souhaité qu'il y ait une obligation faite aux communes de créer des places, comme en Valais, où le Parti démocrate-chrétien a imposé cette vision.

M<sup>me</sup> Marie-Françoise de Tassigny explique que les bons de garde ont été mis en place ou envisagés pour lutter contre la non-utilisation des subventions fédé-

rales. A Genève ou Lausanne, la politique est celle de la création de places. Les bons de garde ne vont rien changer au problème. L'objectif sous-jacent de la motion est une mise en compétition, alors que l'on vise actuellement plutôt une cohérence du système. La politique de la petite enfance doit être cohérente et qualitative. Les dernières études montrent que la subvention à la famille a des effets négatifs, et que donner de l'argent aux parents va à l'encontre de la qualité. Ce système est plus prisé dans les cantons où il n'y a pas de structure déjà existante. Les bons ne vont pas faire de miracle en matière de disponibilité ou d'offre, au contraire.

M<sup>me</sup> Francine Koch ajoute que la Délégation à la petite enfance a effectué une enquête pour voir si ce système existait ailleurs. La ville d'Hambourg a distribué de l'argent aux parents et non aux institutions et a vu la qualité des prestations chuter. Elle donne également l'exemple de Berlin où les bons de garde ont renforcé les disparités sociales.

Un commissaire demande s'il y a un compte rendu du projet pilote à Lucerne. M<sup>me</sup> Francine Koch répond qu'il n'a pas encore commencé. Il y a toutefois un grand nombre de conditions qui sont prévues; les parents doivent, notamment, avoir une place en crèche assurée pour pouvoir bénéficier de bons. M<sup>me</sup> Francine Koch a constaté que, très vite, on ne sait plus qui paie quoi dans un tel système.

Un commissaire explique que la motion propose aux parents, grâce aux bons, la possibilité de choisir entre les mamans de jour et les crèches. M. Manuel Tornare explique qu'il ne fait aucun doute que les mamans de jour ne sont pas le mode de garde privilégié par les parents.

Un commissaire se souvient qu'il y avait 67% de couverture des besoins des parents dans les crèches à la fin de l'année. Elle demande ce qu'il en est des mamans de jour. M<sup>me</sup> Francine Koch répond qu'il y a actuellement 160 familles d'accueil agréées pour environ 280 enfants, ce qui n'est pas très important. Elle ajoute que chaque structure fait ses statistiques. La mise en place de cette structure est une volonté cantonale.

Un commissaire déclare être en faveur de la privatisation des crèches. M. Manuel Tornare répond que la petite enfance est une mission du pouvoir public. Il ajoute que les crèches ne sont pas rentables, et que Genève est une République calviniste avec une grande tradition de services publics. Il ajoute que 90% des élèves sont dans le service public.

### **Discussion finale et vote (séance du 23 avril 2009)**

Le groupe de l'Union démocratique du centre pense qu'il est judicieux d'attendre l'évaluation du projet pilote lucernois avant d'envisager la suite.

Le groupe libéral est, quant à lui, très gêné par le fait que l'on n'entre pas en matière pour des solutions autres que la crèche. Il est d'avis qu'il faut donner de l'argent aux familles qui ont de la peine à tourner avec deux salaires, afin que les mamans puissent rester à la maison avec les enfants, plutôt que d'induire des dépenses supplémentaires en les envoyant à la crèche.

Le groupe démocrate-chrétien se positionne contre le projet du bon de garde, considérant qu'il ne permet pas de résoudre le problème du manque de l'offre.

Le groupe socialiste, les Verts et A gauche toute! refusent également cette motion qui, loin de résoudre quoi que ce soit, ralentirait l'effort visant à ce que chaque enfant puisse avoir droit à une place en crèche.

Le groupe radical maintient sa position. Il déplore l'accueil fait à la motion. Il met en garde contre le monopole du service public.

Mise au vote, la motion M-794 est refusée par 9 non (1 DC, 2 AGT, 3 Ve, 3 S) contre 3 oui (1 R, 2 L) et 1 abstention (UDC).

Deux rapports de minorité sont annoncés.

*Note finale du rapporteur: La commission a pu prendre connaissance durant ses travaux de documents de l'Office fédéral des assurances sociales concernant les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants en général, et le projet de la ville de Lucerne en particulier, disponibles à partir de l'adresse suivante: <http://www.bsv.admin.ch/praxis/kinderbetreuung/01153/index.html?lang=fr>*

18 juillet 2009

## **B. Rapport de minorité de M. Simon Brandt.**

### **Préambule**

En date du 23 avril 2009, la commission sociale et de la jeunesse (CSJ) a refusé la motion radicale M-794 demandant l'instauration d'un système de bons de garde pour une liberté de choix des prestations en matière de petite enfance par 9 non (2 AGT, 3 Ve, 3 S, 1 DC) contre 3 oui (2 L, 1 R) et 1 abstention (UDC).

L'auteur du rapport de minorité, considérant la manière fallacieuse dont ont été dirigés les travaux de commission, vous propose ledit rapport pour une raison de forme (éviter que de tels abus ne se reproduisent) et de fond (proposer une nouvelle approche dans la politique publique de la petite enfance).

### **Travaux de la commission**

Pour le compte rendu des auditions et les positions des différents partis, le présent rapport de minorité renvoie au rapport de majorité de M. Grégoire Carasso, ainsi qu'au rapport de seconde minorité de M. Georges Queloz.

Membre de ce Conseil municipal depuis novembre 2005, l'auteur du rapport de minorité s'est vu fréquemment dans la minorité en séance plénière ou en commission, comme il l'a été lors du vote de la motion M-794, le 23 avril 2009, à la CSJ. Rien de bien nouveau sous le soleil sauf que, dans le cas présent, cette position minoritaire s'est accompagnée d'une mauvaise présidence, inéquitable et injuste, qui voyait dès le début de son traitement un oubli total des us et coutumes du fonctionnement d'une commission.

Ainsi, s'il entamera dans un second temps les raisons de fond sur la motion M-794, le rapporteur de minorité souhaite tout d'abord souligner l'iniquité du traitement de cette motion par la présidence de la commission qui a outrepassé son rôle à diverses reprises lors des travaux sur cette motion, alors que, dans notre système politique, une présidence de commission se doit d'être neutre, impartiale et apolitique en se contentant de gérer et tenir l'ordre du jour d'une commission.

En effet, dès le renvoi en commission, la présidente a tout fait pour empêcher le traitement équitable de cette motion. Pour commencer, en ignorant (de manière volontaire?) la coutume qui voit les auteurs d'une proposition être toujours auditionnés en premier pour présenter leur projet, la présidente préférant d'abord auditionner le magistrat chargé de la petite enfance pour, ensuite, demander au motionnaire de se justifier et de s'expliquer sur les remarques du magistrat.

Au passage, on peut relever que cette erreur n'a évidemment jamais été commise pour toutes les autres motions émanant de l'Alternative, traitées sous cette mauvaise présidence à la CSJ. De même, si la présidente socialiste a fréquemment oublié de donner la parole à des représentants de la droite, cela n'est jamais le cas pour ceux de la gauche.

Ce genre de digression, coutumière de la présidence 2008/2009 de la CSJ, ne s'est malheureusement pas arrêté là, avec une présidente qui coupa à diverses reprises la parole au motionnaire lors de la présentation du projet, en arguant tantôt qu'elle ne pouvait pas laisser dire des choses fausses ou encore qu'elle souhaitait corriger ce qui venait d'être dit. Le motionnaire se retrouvant dans l'étrange situation de devoir rendre des comptes à une présidente qui avait, semble-t-il, oublié que son rôle n'était pas de porter un jugement sur des propositions politiques, mais bel et bien de tenir une séance de commission et de s'assurer que tout objet y étant renvoyé devait être correctement traité.

L'auteur du rapport de minorité, par ailleurs président de cette même commission en 2007/2008 et qui a toujours veillé à rester neutre au cours de celle-ci,

espère sincèrement que cette déplorable attitude restera un triste épiphénomène pour ne laisser que le (mauvais) souvenir d'incompétence, qui n'a pas de couleur politique.

En conclusion de cette première partie du rapport de minorité, l'auteur dudit rapport ne peut omettre la dernière séance où cette motion fut (mal) traitée avec une présidente qui annonce, le plus sérieusement du monde, à la commission qu'elle a décidé de ne pas convoquer de séance la veille de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai, au motif qu'elle compte préparer ses banderoles ce soir-là. Cela malgré la présence de divers projets urgents à la CSJ...

### **La crèche: une possibilité ou une finalité?**

Lancé par les magistrats radicaux Guy-Olivier Segond et Michel Rossetti, le développement des structures d'accueil en matière de petite enfance s'est poursuivi depuis 1999 et l'élection du magistrat socialiste Manuel Tornare. Cette extension de l'offre, malgré une large majorité politique pour la soutenir dont font partie les radicaux, ne permet cependant toujours pas un taux de satisfaction suffisant (62% pour la rentrée 2009) et la promesse d'une place d'accueil pour chaque enfant est chaque année repoussée aux calendes grecques.

Il est donc souhaitable, pour ne pas dire nécessaire, de réfléchir à d'autres possibilités pour la prise en charge de la petite enfance en Ville de Genève, en complément du seul accueil en crèche qui ne saurait être l'unique solution en la matière.

Les mamans de jour en sont ainsi une, voir par exemple le projet Mary Poppins entrepris par le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE) du magistrat radical François Longchamp. Or, si la Ville de Genève soutient aujourd'hui l'idée des mamans de jour, ce n'était pas le cas au départ, vu que, pour certains, l'accueil en crèche est devenu une quasi-finalité, alors qu'il se doit de n'être qu'une possibilité. De plus, la crèche n'a pas le même statut que l'école publique et ne saurait devenir une obligation formelle ou matérielle.

La proposition d'instauration des bons de garde part d'un constat simple: toute place en crèche est de facto subventionnée, cela à un niveau plus ou moins élevé, dépendant du revenu des parents. Cela avec un effet pervers grandissant qui voit des parents devoir augmenter leur taux d'activité pour payer la place en crèche de leur-s enfant-s (voir à ce sujet le rapport du Bureau de l'égalité: «Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte»).

A ce moment-là, pourquoi ne pas imaginer d'inverser les données du problème et de considérer que les parents pourraient se voir, sur demande, verser

directement une partie de la subvention avec pour effet de subventionner non pas l'accueil d'un enfant en crèche mais l'accueil par ses parents via la réduction du temps de travail. D'où l'idée des bons de garde en subventionnant le client plutôt que la prestation en elle-même.

Si la proposition laisse à la discrétion du Conseil administratif la mise en place d'une telle politique publique, imaginons cependant l'exemple suivant qui verrait le Conseil administratif prendre la décision de verser directement aux parents demandeurs 10% du coût d'une place en crèche (qui est de 2650 francs), cela entraînerait trois effets positifs avec:

1. des parents passant davantage de temps avec leur-s enfant-s;
2. une diminution de la liste d'attente dans les crèches, actuellement forte de 2717 demandes;
3. une économie de 2385 francs par demande retirée grâce à cette solution (2650 francs – 265 francs = 2385 francs).

L'auteur du rapport de minorité admet que tout cela correspond à un idéal type et doit pour cela être confronté à la réalité, c'est pour cette raison qu'il explique que la motion visait davantage à demander au Conseil administratif de tenter une expérience pilote d'une année (par exemple en testant les bons de garde dans une seule crèche, en limitant, dans un premier temps, à un seul public cible comme les mères célibataires ou divorcées ou encore en fixant une enveloppe budgétaire limitée sur une année) plutôt que de tenter une telle révolution du jour au lendemain. Las. Même la proposition d'un test n'a pas retenu l'attention d'une majorité figée sur un dogmatisme tel qu'il sera bientôt politiquement incorrect de ne pas mettre son enfant dans une crèche.

C'est ainsi que le travail sur cet objet a permis d'entendre que, pour certain-e-s membres de l'Alternative, une crèche passe avant le domicile familial pour l'éducation des enfants. S'est ainsi, pour certain-e-s, posée la question de la capacité des parents à s'occuper de leur-s enfant-s lorsqu'il a été proposé de verser directement la subvention aux parents, qui leur permettrait, par exemple, de réduire leur temps de travail.

Si un tel questionnement est ridicule (qui peut mieux qu'une mère ou un père s'occuper de son enfant?), il est cependant nécessaire de se demander si ces mêmes milieux ne demanderont pas un jour l'instauration d'un permis pour avoir des enfants.

Le libre choix est une chose essentielle, pourquoi punir des parents qui, faute de moyens, ne peuvent passer tout le temps qu'ils souhaiteraient avec leur-s enfant-s et doivent le confier à une crèche? C'est ainsi que le recours à la crèche, louable et utile, ne saurait être une finalité (faute d'autres solutions) mais bel et bien une possibilité.

Qu'il soit bien clair que la proposition d'instauration des bons de garde ne vise pas à dégrader l'accueil en crèche ni à pénaliser les personnes qui y mettent leur-s enfant-s, mais simplement à permettre une liberté de choix pour des parents qui doivent actuellement augmenter leur temps de travail pour payer la crèche de leur-s enfant-s, diminuant d'autant le temps qu'ils peuvent passer avec.

Avoir un enfant implique des responsabilités comme celle de s'en occuper, est-ce que cette valeur de responsabilité individuelle est un crime? Non, bien évidemment. Et c'est pour cette même raison que le choix de vouloir, et de pouvoir, s'occuper soi-même de son enfant sans passer par les crèches ou les mamans de jour est aussi respectable que de l'avoir confié à l'une des deux structures d'accueil précédente.

Qui d'autres que des parents savent ce qui est bon pour leur-s enfant-s? Certainement personne quand ceux-ci sont responsables et attentifs et, s'il est une bonne chose que la place en crèche devienne un droit, il est en revanche indéfendable de refuser d'autres possibilités pour la prise en charge et l'accueil en matière de petite enfance, on se souviendra ainsi du refus (heureusement corrigé) du magistrat Tornare d'avoir recours aux mamans de jour dans le cadre de l'offre municipale.

### **Une politique publique adéquate?**

Quand une offre ne parvient pas à satisfaire la demande, malgré une augmentation grandissante du budget qui devrait permettre un accroissement de l'offre, on est en droit de se poser la question de l'efficacité du service public et, dans le cas d'espèce, du monopole des crèches dans la politique publique de prise en charge de la petite enfance. Une situation de ce type est analysée de la manière suivante par un professeur de l'Université de Paris-II: «Le monopole met le service public à l'abri de la sanction du marché, bénéficiant d'une clientèle, soit totalement, soit partiellement, captive, il ne redoute pas son évasion; aussi l'inadéquation des prestations à la demande ne menace-t-elle pas leur survie.»<sup>1</sup>

Est-ce là la crainte de l'Alternative? Que la mise en place d'un complément au seul accueil en crèche révèle que le public réclame un autre type de politique publique? Dans tous les cas, l'accueil en crèche ne se trouvera au contraire que renforcé via la proposition des bons de garde, car une majorité de la population continuera certainement d'avoir recours, totalement ou partiellement, aux crèches, simplement le recours aux crèches serait sans doute moins fort avec des parents ayant la possibilité économique de passer davantage de temps avec leur-s enfant-s.

---

<sup>1</sup> Jacques Chevallier, *Le service public*, p. 117 (Que sais-je?).

Cette proposition n'aurait très certainement pas été déposée avec un taux de satisfaction de 100% et un nombre à zéro de personnes attendant une place en crèche, et tant et aussi longtemps que les promesses du magistrat Tornare n'auront pas été réalisées, nous aurons le devoir de réfléchir à d'autres solutions pour la prise en charge de la petite enfance.

Tout en permettant d'introduire une valeur chère au Parti radical: la liberté de choix, le but de la proposition est bel et bien de diminuer la demande de places, ce qui fera mécaniquement augmenter le taux de satisfaction qui était, au 23 avril 2009, de 62% et de diminuer le nombre de demandes qui était de 2717 à cette même date. C'est par des indicateurs comme celui-ci que l'on peut mesurer l'efficacité d'une politique publique, et pas comme le pensent certains en tenant compte du niveau des dépenses.

Pour toutes ces raisons, le rapporteur de minorité vous prie de rejeter les conclusions de la commission sociale et de la jeunesse et de voter en faveur de l'instauration d'un système pilote pour tester d'autres possibilités d'accueil de la petite enfance en Ville de Genève; non seulement cette proposition ne remet pas en cause l'augmentation des places et l'accueil en crèche, mais le taux de 100% de satisfaction ne sera pas atteint dans les délais fixés par le magistrat sans prise en compte de ladite proposition.

Pour conclure, l'auteur du rapport de minorité rappelle qu'il a toujours respecté l'opinion de tous ceux qui ne pensaient pas comme lui, et il remercie par avance (contrairement aux travaux de la commission) qu'on en fasse de même pour lui lors du débat.

*26 octobre 2009*

### **C. Rapport de minorité de M. Georges Queloz.**

Il faut malheureusement relever que la procédure d'étude de cette motion en commission n'a pas été respectée, et cela manifestement volontairement. Normalement, on auditionne en premier les auteurs d'une motion, puis le magistrat, et on procède à d'autres auditions par la suite si nécessaire. Il est certain qu'en procédant de manière inverse le magistrat a une influence sur ses troupes et modifie d'emblée le débat.

Nous avons pu constater que la majorité n'entre pas en matière sur toutes autres solutions que la crèche, concernant la garde d'enfants, non seulement parce qu'elles échapperaient au contrôle de la Ville, mais aux objectifs que la majorité se donne, et l'un d'eux est celui de s'approprier l'éducation.

Comment peut-on expliquer autrement que l'on ne veuille même pas étudier la question et savoir ainsi si l'on pourrait faire des économies?

Comment peut-on croire que le premier souci d'un magistrat de gauche soit d'offrir une place de crèche aux enfants de tous les citoyens, même les plus fortunés, si ce n'est que d'avoir sous son contrôle ce qu'on appelle aujourd'hui et sans scrupule «le formatage», pour employer un autre terme que le lavage de cerveau? Pour rappel, ces termes ont été employés par M<sup>me</sup> Dafflon Nouvelle lorsque l'on traitait de la motion M-540, «Pour une campagne de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes destinée à l'âge préscolaire!», dont j'étais le rapporteur de minorité.

La lecture de contes pour enfants dans les crèches, commandités par M<sup>me</sup> Salerno à M<sup>me</sup> Gaillard, ancienne présidente de notre Conseil, et dont le thème est l'égalité des sexes, en témoigne.

L'éducation de l'enfant, pour les collectivités publiques, se limite à leur apprendre le respect et la politesse, deux aspects de l'éducation qui s'inscrivent dans le prolongement de celle que les parents ont pour devoir de transmettre à leurs enfants.

Toutes idées partisans ou influences sont contraires à la laïcité. De nos jours, trop nombreux sont celles et ceux qui considèrent que la laïcité concerne la religion seulement.

Dans une démocratie, on ne doit jamais court-circuiter les rôles primordiaux et les souhaits légitimes des parents. L'éducation est le devoir des parents avant de concerner les pouvoirs publics. Les valeurs patrimoniales, culturelles, spirituelles, patriotiques ou encore matérielles et de partage, par exemple, sont des richesses et des notions que parents et grands-parents apportent aux enfants. C'est, et cela doit rester, un privilège et on ne confie pas à autrui cette noble tâche.

Les parents ne confient pas leurs enfants à l'école pour qu'ils soient éduqués, mais instruits.

Deux définitions des mots «instruction» et «éducation», tirées du *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* – par André Lalande – PUF 1972:

#### *Instruction*

S'oppose en français à éducation, qui s'applique surtout au développement des habitudes de conduite, du caractère et de la moralité.

*Education (éducation des jeunes ou éducation (tout court)*

Suite d'opérations par lesquelles les adultes (généralement les parents) exercent les petits de leur espèce et favorisent chez eux le développement de certaines tendances et de certaines habitudes.

Education peut résulter aussi de l'action de l'être même qui l'acquiert.

Pour le magistrat, il n'est pas question d'entrer en matière, sous prétexte que les bons de garde vont à l'encontre des lois cantonales (loi 9629). Pour lui, on ne distribue pas de l'argent aux clients, mais aux institutions. Curieux qu'il n'ait pas le même raisonnement en ce qui concerne les fameux 185 francs ou 265 francs pour les personnes âgées!

Il est intéressant d'entendre le magistrat nous dire que Lucerne a expérimenté le système, qui n'est pas concluant, alors que, dans les minutes qui suivent, lorsqu'un commissaire demande s'il est possible d'avoir un rapport de l'expérience, M<sup>me</sup> Koch, collaboratrice au département, explique que l'expérience n'est pas encore entrée en vigueur: elle commencera en avril prochain. (Séance du 29 janvier.)

Selon le magistrat, le Conseil administratif est unanime pour dire que le mode de garde «mamans de jours» ne sera pas privilégié, et qu'il ne comprend pas que les bons de garde aient quelque chose à voir avec les mamans de jour. Pourtant, on peut imaginer que les parents qui ont trouvé une solution avec les mamans de jour pourraient bénéficier de ce système. Bien évidemment, le droit aux bons de garde devrait, ou pourrait, dépendre des revenus cumulés des parents, comme pour les crèches.

La preuve est faite que le but recherché est de municipaliser les crèches, pour avoir en main le programme éducatif. Ne pouvant que difficilement la rendre obligatoire à court terme, on fera tout pour avancer l'âge de la maternelle.

Cette volonté politique dépasse largement nos frontières cantonales, même si notre Ville est en avance. A Berne, au niveau fédéral, une loi est en gestation, qui ferait que seuls les grands-parents seraient autorisés à garder leurs petits-enfants, pour autant qu'ils aient passé un examen démontrant leurs compétences. Toutes autres personnes, oncles, tantes, parrains, marraines mêmes, etc., ne seront plus habilités à prendre des enfants en charge.

Les avantages de cette motion qui mérite qu'on l'accepte:

1. les parents d'abord;
2. l'aspect financier, tant pour les parents que pour la Ville;
3. offrir un véritable choix, une qualité de vie.

### 1. *Les parents d'abord*

Offrir la possibilité à une maman ou à un papa de prendre eux-mêmes la charge de leurs enfants et d'avoir le plaisir de les voir évoluer et grandir sous leurs yeux, ce n'est pas le moindre.

On sait aujourd'hui qu'un enfant, lorsqu'il est encore dans le ventre de sa mère, entend déjà des sons et la voix de sa maman qu'il va reconnaître dès les premiers jours après sa naissance. Personne ne conteste cela.

A peine âgé de trois mois, il sera séparé de sa maman pour se retrouver dans l'anonymat. Même si le personnel de la petite enfance est très justement apprécié et reconnu, de grande qualité, il ne remplacera pas la maman. La plus charmante des personnes en charge, lorsqu'elle lange cinq ou six bébés après leur sieste, ne pourra pas prendre le temps de les prendre dans ses bras quinze ou vingt minutes pour les dorloter et leur parler. De plus, ce n'est toujours pas la voix de leur maman.

On dépose un bébé à la crèche le matin tôt, souvent avant 8 h, pour le reprendre le plus tard possible, soit juste avant 18 h. On passera vite au micro-onde un repas acheté tout fait, pour remettre l'enfant au lit le plus vite possible afin d'avoir sa soirée de libre, le plus souvent devant la télévision. Beau programme!

On s'étonne de la perte de l'autorité parentale, des problèmes nouveaux dans les préaux d'écoles, etc. Il faut peut-être s'interroger et comprendre que l'origine de nombreuses incivilités est la cause à effet et que cette situation de dégradation trouve là son origine.

### 2. *L'aspect financier, tant pour les parents que pour la Ville*

Prenons un exemple: un employé non qualifié, 25 ans, deux enfants, ne gagne pas plus, aujourd'hui, que 3000 à 3200 francs bruts. A cela s'ajoutent les allocations familiales d'environ 400 francs. Il va, dans le meilleur des cas, payer un loyer de 1600 francs, plus 1300 francs d'assurances maladie, plus d'autres assurances. Sa femme n'a pas d'autre choix que de chercher un emploi, comme vendeuse par exemple, pour un salaire à peu près équivalent, environ 3000 francs bruts. Cette famille cumulera donc deux salaires, plus allocations, pour un montant total de 6600 francs. Ils vont payer environ 600 francs d'impôts mensuels. Dix pour cent de leurs salaires cumulés iront à la crèche pour le premier enfant, ils bénéficieront d'une réduction pour le deuxième, ils paieront donc un total d'environ 1000 francs. Autrement dit, impôts plus redevance pour la crèche se montent à 1600 francs, ce qui revient à dire que madame va travailler huit heures par jour, peut-être au froid à trier les légumes d'un grand distributeur, pour 1400 francs par mois.

Sachant qu'une place de crèche coûte à la collectivité, en termes de budget de fonctionnement, plus de 2650 francs par mois sans compter les investisse-

ments, cette famille coûte à la Ville 5300 francs, moins 1000 francs qu'elle paie, soit 4300 francs. Si l'on offrait 2150 francs à ce couple, cette maman gagnerait 1250 francs de plus et la Ville ferait une économie de 2150 francs.

### 3. *Offrir un véritable choix, une qualité de vie*

Certaines familles n'ont pas d'autre choix que de cumuler deux salaires pour vivre décemment. Il y a, cependant, des couples dont les raisons financières ne sont pas déterminantes, mais d'autre nature. Il n'appartient pas à la collectivité, dans ces cas-là, d'assurer la charge de leurs enfants. Il est cependant concevable que l'on offre diverses solutions. Les bons de garde en sont une. La place et le rôle que peuvent jouer les grands-parents sont importants. Ils ne peuvent pas, pour autant, assurer, dans bien des cas, de garder leurs petits-enfants cinq jours par semaine. Des solutions mixtes doivent être envisagées. Il ne serait pas non plus convenable que l'on fasse bénéficier des bons de garde des grands-pères et grands-mères n'étant pas dans le besoin.

### **En conclusion**

Toutes solutions autres que la crèche sont automatiquement refusées par la majorité, même malgré les arguments incontestables des avantages, car le but n'est autre que de prendre le contrôle et conditionner à la pensée unique la société de demain. Ce n'est pas sans rappeler une bien triste époque.

L'idée de verser un montant à des mamans a fait sourire plusieurs commissaires, jusqu'à leur donner l'envie de refaire des enfants. On se moque des auteurs de la motion, on méprise, c'est du terrorisme intellectuel.

Un commissaire considère que l'on ne peut pas donner de l'argent à des gens qui n'ont pas les compétences. Cela me fait bondir lorsqu'on me dit qu'une mère n'est pas compétente.

Cette attitude témoigne de l'esprit qui règne. Il est vrai que, lorsqu'elle est séparée de son bébé après trois mois, elle n'aura même plus la possibilité de découvrir véritablement son rôle de maman.

L'esprit de la motion est très large et va jusqu'à utiliser les bons de garde pour placer son enfant à la crèche. Pour nous, libéraux, il devrait être une solution pour renoncer à la crèche et libérer des places. Le risque serait que la Ville paie deux fois.

La question de bénéficier de l'aide fédérale est pour nous contraire à la politique libérale, ce n'est donc pas la raison de notre soutien à la motion.

Voilà une nouvelle solution qualitative et enrichissante, non pas sur le plan matériel, mais affective, sentimentale et profonde pour les parents. Economique pour notre commune et généreuse dans l'esprit.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à accepter les invites de cette motion et à la renvoyer au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Martine Sumi, présidente de la commission sociale et de la jeunesse** (S). J'interviens en tant que présidente de l'ex-commission sociale et de la jeunesse, et je serai un tantinet longue en guise de clin d'œil à M<sup>me</sup> de Coulon – vous le lui direz de ma part quand elle sera revenue dans cette salle, Madame la présidente...

Le débat induit par la motion M-794 et les trois rapports qu'elle a engendrés est celui de la politique de la petite enfance. Cet important débat, nous l'avons mené maintes fois dans ce plénum; c'est très bien, car il est central dans l'organisation de la vie des familles et, par conséquent, de la société tout entière, la famille demeurant à ce jour la cellule de base de notre société. Il est également important que ce débat revienne souvent, car la vie est évolutive. En cette année de l'anniversaire de Darwin, je me permets de rappeler que la survie des espèces dépend de leur capacité de réagir aux changements en tenant compte de ce qui est bon pour toutes et tous. Or, la politique est l'un des outils dont nous disposons collectivement pour accompagner intelligemment le fonctionnement et l'évolution de notre organisation sociale.

Je rappelle que, le 9 octobre 2007, le Conseil municipal a voté à une très forte majorité le projet de résolution PR-476 du Conseil administratif pour l'extension du service public au domaine de la petite enfance. Je félicite donc les auteurs de la motion M-794 d'engager un nouveau questionnement dans le cadre de cette problématique cruciale. Voilà pour ce qui est du fond.

En ce qui concerne la forme, par contre, c'est-à-dire notre manière de travailler ensemble pour améliorer la vie des familles en gardant le bien-être de l'enfant au cœur de nos préoccupations, il y a certains points sur lesquels je ne suis pas d'accord avec les motionnaires. Cela d'autant plus que, dans les deux rapports de minorité M-794 B et M-794 C, j'ai été très méchamment mise en cause. Et c'est un doux euphémisme!

«Manière fallacieuse dont ont été dirigés les travaux de commission», «iniquité du traitement de cette motion par la présidence de la commission», «la présidente a tout fait pour empêcher le traitement équitable de cette motion», «déplorable attitude», «triste épiphénomène», «(mauvais) souvenir d'incompétence», motion «(mal) traitée avec une présidente qui annonce, le plus sérieusement du monde, à la commission qu'elle a décidé de ne pas convoquer de séance la veille

de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai, au motif qu'elle compte préparer ses banderoles ce soir-là», procédure d'étude de la motion non respectée, «et cela manifestement volontairement», «le magistrat a une influence sur ses troupes», «lavage de cerveau», «idées partisans ou influences (...) contraires à la laïcité», «le but n'est autre que de prendre le contrôle et conditionner à la pensée unique la société de demain», «on se moque des auteurs de la motion, on méprise, c'est du terrorisme intellectuel»...

Voilà quelques morceaux choisis tirés des deux rapports de minorité, mais il y en aurait encore beaucoup d'autres à citer! Je suis solidement convaincue que c'est par l'échange des idées que l'on progresse ensemble. Ces critiques ne m'accablent pas personnellement, elles sont trop énormes. Si elles reflétaient réellement la manière dont se sont déroulés les travaux de la commission sociale et de la jeunesse, celle-ci m'eût exclue sur-le-champ de la présidence.

Je vais dire le fond de ma pensée aux deux messieurs auteurs des rapports de minorités – vous leur transmettez, Madame la présidente. Finalement, leur difficulté à être un peu cool, modestes et prêts à évoluer tous ensemble m'inspire beaucoup d'attendrissement, coïncés qu'ils sont dans leurs principes étriqués d'un autre temps. Je ne vous en veux pas du tout, Messieurs – ce serait gaspillage d'énergie – mais je vous invite à apprendre des autres, lorsque ceux-ci vous donnent des occasions de progresser en commun pour le bien de notre collectivité.

Je vous ai sentis très solitaires, avec cette motion M-794, très seuls dans votre idée de bons de garde. Vous n'avez écouté aucune des personnes qui essayaient de vous fournir des éléments de réflexion importants pour vous permettre de participer à l'élaboration commune de solutions pour les familles. Vous êtes restés braqués sur votre idée en refusant tout dialogue avec l'ensemble de la commission, qui a eu énormément de patience avec vous. Cette petite motion, nous nous sommes réunis six fois pour en débattre! Vous n'avez même pas écouté l'excellentissime M<sup>me</sup> Marie-Françoise de Tassigny expliquer que les bons de garde ont été envisagés pour lutter contre la non-utilisation des subventions fédérales, alors que la politique genevoise de la petite enfance vise au contraire la création de places de crèche. Les bons de garde ne changeront rien au problème.

L'objectif sous-jacent de la motion M-794 est une mise en compétition de différents modes de garde des enfants, alors que ce qui est visé actuellement est plutôt la cohérence du système. En effet, la politique de la petite enfance doit être cohérente et qualitative. Les dernières études montrent que la subvention à la famille a des effets négatifs – ce n'est pas moi qui le dis, c'est M<sup>me</sup> Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance depuis vingt ans, elle qui a tant œuvré pour le bien-être des familles. Une M<sup>me</sup> de Tassigny autrefois députée et présidente du Grand Conseil comme membre du Parti radical... Ecoutez-la un peu, quand elle cause! Elle dit des choses très intéressantes, et elle sait de quoi elle parle. Je rappelle au passage que la municipalisation de la petite enfance,

votée par ce plénum, a été lancée par l'excellent conseiller d'Etat M. Guy-Olivier Segond, lui aussi radical.

Le temps que la commission a consacré à l'étude de la motion M-794 a été en quelque sorte perdu, puisque les personnes auditionnées compétentes n'ont pas été entendues par les motionnaires, ce que je regrette. Finalement, Messieurs les rapporteurs de minorité, votre insatisfaction et votre coup de gueule se sont reportés sur moi, qui ai fait de mon mieux pour diriger les débats le plus sereinement possible.

**M. Grégoire Carasso, rapporteur de majorité (S).** Le rapport PR-794 A est le troisième dont j'ai eu la chance d'être l'auteur, au cours des deux ans où j'ai été membre de la commission sociale et de la jeunesse. Les trois portaient sur des sujets d'une importance majeure comme le *drug testing*. Or, il se trouve que le rapport PR-794 A est le seul pour l'élaboration duquel le travail s'est avéré pénible. Malgré la tension omniprésente au sein de la commission sociale et de la jeunesse, j'ai essayé de faire mon travail de rapporteur de majorité avec la plus grande honnêteté possible. Il est vrai que la lecture des procès-verbaux de séance n'a pas toujours été facile, dans mon effort de donner cohérence à l'ensemble des points de vue échangés, tant les aspects émotionnels ont parfois pris le dessus lors des débats de commission.

Mais quand j'ai constaté la virulence des deux rapports de minorité et les attaques personnelles couchées noir sur blanc dans ces documents officiels, je me suis dit que ce climat était peut-être inévitable, hélas! Pour finir sur une note un peu moins malheureuse, Messieurs Queloz et Brandt, vos deux rapports sont tellement identiques que je réalise à quel point la fusion des Partis libéral et radical à Genève est encore lointaine...

Cela étant dit, en ma qualité de rapporteur de majorité, j'aimerais introduire, comme il se doit, le débat en quelques mots. Tout d'abord, une précision concernant l'emploi du terme «crèche», dont je suppose qu'il sera utilisé ce soir avec la même fréquence que lors des travaux de commission et dans les rapports sur la motion M-794. Il faut entendre par là «institution de la petite enfance», une notion qui recouvre non seulement la réalité des crèches, mais aussi celle des jardins d'enfants et des garderies.

En ce qui concerne le fond de la motion M-794, la demande de créer un système de bons de garde a dûment été étudiée par l'ex-commission sociale et de la jeunesse. Elle nous a été présentée comme un projet de ne pas financer non plus l'offre des institutions de la petite enfance, mais la demande des parents qui, ensuite, seraient libres de faire le choix de l'offre correspondant le mieux à leurs besoins. L'un des arguments soutenus à maintes reprises par le motionnaire était

que les parents peuvent très bien garder cet argent pour s'occuper eux-mêmes de leurs enfants. Voilà l'essentiel de l'objectif du système des bons de garde tel qu'il nous a été défini en commission.

A cette demande a été opposée – et pas de manière dogmatique ou terroriste – la position de partis n'appartenant pas tous à l'Alternative mais qui – une fois n'est pas coutume – se sont montrés unis à cette occasion. En effet, la motion M-794 a également été refusée en commission par les représentants du Parti démocrate-chrétien. C'est dire si nous sommes loin, à mes yeux, d'une dynamique de coalition dogmatique contre les motionnaires!

En commission, les considérations suivantes ont été opposées au système des bons de garde. En matière de garde des enfants, c'est l'offre des crèches qui est la plus appréciée, la demande en places de crèche l'atteste; il ne s'agit donc pas d'une lubie ou du résultat de je ne sais quelles études de marché. Malgré des efforts très importants consentis dans le domaine tant budgétaire que politique pour augmenter cette offre qui, il y a dix ans, ne satisfaisait qu'un tiers de la demande, elle n'en satisfait aujourd'hui que les deux tiers. Malgré cet effort budgétaire et politique, il reste un tiers de parents qui souhaitent confier leur enfant à une institution de la petite enfance et qui n'y trouvent pas de place. Cette situation démontre que les crèches sont bel et bien l'offre la plus appréciée par les parents. Ce n'est pas une vue de l'esprit!

Telle est la raison pour laquelle la majorité de la commission sociale et de la jeunesse n'a pas souhaité aller plus loin dans l'étude du système des bons de garde – nous aurons certainement le loisir, dans le cadre du débat de ce soir, de revenir sur ses différents arguments – considérant simplement que l'objectif politique qui devait nous unir était non pas d'essayer de changer de système, mais de mettre davantage l'accent sur le système existant pour augmenter l'offre de places en crèche. Ainsi, nous atteindrons un objectif politique qui, je le répète, n'a rien de partisan ni de dogmatique, mais qui consiste à offrir une place en crèche à tous les parents qui le souhaitent. J'insiste sur ce verbe: ils le souhaitent!

**M. Simon Brandt, rapporteur de minorité (R).** Je vous prie tout d'abord de m'excuser, Madame la présidente, pour la longueur de mon intervention. J'ai annoncé en séance du bureau du Conseil municipal que j'étais prêt à ne pas faire un long débat et à laisser de côté l'aspect formel, estimant que j'avais vidé mon sac à ce sujet dans mon rapport de minorité; mais je ne pensais pas que quelqu'un d'autre reviendrait sur ce problème en séance plénière! En effet, il y a certaines choses que je ne peux pas laisser dire.

Si l'on est honnête, on n'a pas le droit d'affirmer que la motion M-794 a fait l'objet d'un traitement équitable en commission. La procédure réglementaire

veut que l'on auditionne d'abord les auteurs de la motion, puis le magistrat. Dans le cas présent, la commission sociale et de la jeunesse a auditionné d'abord le magistrat, puis les motionnaires. Ensuite, quand j'ai présenté la motion M-794 – je ne suis pas un spécialiste en matière de petite enfance comme M. Tornare, mais un conseiller municipal qui s'intéresse à ce sujet – la présidente de la commission m'a plusieurs fois coupé la parole en me disant: «Je ne peux pas vous laisser dire cela.» Ou: «Vous dites des choses fausses.» Ou encore: «Vous ne pouvez pas continuer à dire des insanités.» Si c'est là une présidence équitable, j'aimerais savoir ce qu'est l'équité pour les membres de la gauche!

Ce problème de forme me paraissant quelque peu surréaliste, je citerai André Breton: «Je ne veux pas changer la règle du jeu, je veux changer de jeu.» Car tel est le problème de ces bons de garde: quant à la forme, mais aussi quant au fond, nous aurions dû changer de jeu. Ce que propose la motion M-794 n'est pas une solution de substitution aux crèches, ni l'abolition d'un système qui fonctionne; elle ne vise pas à démolir un projet lancé par des magistrats radicaux il y a une dizaine d'années et très bien poursuivi par M. Tornare.

Cette motion a pour objectif de lancer une politique d'essai au sein d'un certain type de population pendant plus ou moins une année, comme je l'ai dit en commission et dans mon rapport de minorité, et comme je le répète ce soir devant le plénum. Il s'agit d'expérimenter d'autres approches de politique publique en matière de petite enfance. La municipalisation des crèches ne résoudra pas tout, c'est faux! L'offre actuelle des crèches ne satisfait que 67% de la demande, selon les statistiques du début de l'année. Tant que nous ne serons pas parvenus à un taux de satisfaction de 100%, nous aurons le devoir de réfléchir à d'autres approches. Et que l'on ne vienne pas me dire qu'il faut voter plus de crédits dans ce sens, tous les budgets de M. Tornare en matière de petite enfance sont systématiquement votés par le Conseil municipal!

Par le système des bons de garde, nous voulions renverser l'approche de la politique publique – mais c'est peut-être là un fantasme d'étudiant en sciences politiques... Actuellement, la Ville subventionne l'offre, mais pourquoi ne subventionnerait-elle pas également la demande? Cela réduirait automatiquement la liste d'attente des crèches et permettrait à des parents de passer plus de temps avec leurs enfants – ce qui, je crois, reste tout de même l'objectif premier d'une famille. Toute place de crèche est *de facto* subventionnée, quel que soit le revenu des parents; nous pourrions donc leur verser directement une partie de cette subvention, afin qu'ils puissent passer plus de temps avec leurs enfants. Avec une pensée particulière pour ceux qui n'ont pas de place en crèche, mais qui doivent tout de même travailler.

Au début de l'année, le Bureau de l'égalité – qui n'est pas précisément une antenne radicale, de droite ou misogyne – a produit un rapport intitulé *Quand le*

*travail coûte plus qu'il ne rapporte*, qui montre le problème causé actuellement par les crèches pour les familles monoparentales: des mères célibataires sont contraintes d'augmenter leur temps de travail afin de pouvoir payer la crèche! C'est le serpent qui se mord la queue! Je le répète, l'objectif premier, quand on est parent, c'est de s'occuper de ses enfants et, subsidiairement, de les mettre en crèche. Voilà ce que visait la motion M-794.

Un tiers des demandes de places de crèche n'étant toujours pas satisfaites, nous devons soutenir davantage les mamans de jour et les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants. Une place en crèche étant de toute manière subventionnée, pourquoi ne pas verser un dixième, un vingtième ou un centième de la somme équivalente directement aux parents qui devront s'occuper de leurs enfants? Ainsi, non seulement nous ferons des économies, mais nous encouragerons la richesse familiale qui consiste, pour des parents, à passer davantage de temps avec leurs enfants.

Comme en commission, on me rétorquera peut-être qu'il est difficile de s'assurer que des parents s'occupent bien de leurs enfants, contrairement à ce qui se passe avec les professionnels de la petite enfance. Ce genre d'assertion me fait dresser les cheveux sur la tête! Des parents qui ne sauraient pas s'occuper de leurs enfants ne sont pas dignes d'être parents! Les crèches sont là pour aider les parents, pas pour les remplacer!

Sincèrement, vu le traitement réservé à cette motion en commission, j'ai l'impression que, pour certaines personnes dans cette salle, les crèches sont une finalité. Nous serons bientôt obligés de mettre nos enfants en crèche; les parents ne seront plus que des géniteurs qui confieront à l'Etat le soin d'éduquer leurs enfants. Ce n'est pas acceptable, Mesdames et Messieurs!

Ne voyez donc pas dans notre motion une quelconque volonté de démolir un système qui fonctionne et que, par ailleurs, nous soutenons. Nous tentons simplement d'imaginer une réponse complémentaire à la demande des parents, laquelle ne se substituera pas à l'offre existante, mais en améliorera la qualité en faisant diminuer le nombre de parents qui ne trouvent pas de place en crèche pour leur enfant. Dans certains cas, la solution que nous préconisons permettra aux parents de passer plus de temps avec leurs enfants. Dire à des mères célibataires et à des familles monoparentales: «Travaillez plus pour mettre votre enfant en crèche», c'est se moquer du monde! C'est un véritable scandale, surtout quand on prétend défendre la famille!

**M. Georges Queloz, rapporteur de minorité (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, sachez que j'assume pleinement les propos que j'ai tenus dans mon rapport de minorité. Le seul reproche que j'adresse

à M<sup>me</sup> Sumi, c'est d'avoir auditionné le magistrat avant les motionnaires. Il est naturel que cela ait eu une influence sur le débat et les questions posées. Quand le magistrat donne la ligne à suivre, il est forcé que les troupes ne fassent que lui obéir ensuite, ce qui tue le débat. Si l'on veut vraiment se dire défenseur de la démocratie, on doit s'empêcher de promouvoir la pensée unique et se réjouir qu'il y ait débat!

Quant au reste, je n'adresse pas de reproches à des personnes particulières. Quand je parle de terrorisme intellectuel dans mon rapport – j'assume ce terme – je vise la majorité du Conseil municipal dans son ensemble. Je suis moi aussi préoccupé par la problématique de la petite enfance, Madame Sumi, sachez que vous n'avez pas le monopole de ce souci. C'est dans cet esprit que j'ai pris la peine de rédiger un rapport de minorité.

A présent, venons-en au fond. Il est quand même curieux que la gauche s'oppose farouchement à toute tentative de proposer une solution autre que celle des crèches. De plus, celles-ci seront municipalisées, c'est là le véritable danger. Mais le grand travail qui se fait actuellement dans les crèches est très positif, à mon avis, je le salue et je tiens à rendre hommage aux personnes qui se dévouent pour prendre en charge les enfants. Là n'est pas le problème.

Le problème, c'est que ce qui intéresse la gauche – nous ne sommes pas dupes – c'est de trouver une solution non pas pour les personnes qui ont un véritable problème en matière de garde de leurs enfants, mais pour celles qui veulent s'en débarrasser! C'est bien triste à dire, c'est même gravissime! Nous serions irresponsables de cautionner de telles tendances. Franchement, est-ce un progrès social de conditionner les gens pour qu'ils aillent déposer leur enfant à la crèche presque comme dans une consigne, après seulement trois ou quatre mois de congé maternité? Et de plus, ils doivent l'y laisser avant 8 h du matin, car ils vont travailler, et le chercher au dernier moment, à 18 h, avant de se dépêcher de mettre un repas pré-cuit dans le four à micro-ondes pour avoir encore le temps de faire des travaux de ménage et de passer un moment tranquille devant la télévision. Est-ce une vie? Non, Mesdames et Messieurs!

Un enfant, dans le ventre de sa mère, est déjà capable de percevoir des sons qu'il reconnaîtra dès sa naissance. Des spécialistes du comportement de l'enfant en ont donné la preuve, comme le démontrait une émission télévisée que j'ai vue récemment. La période intra-utérine initie déjà les bébés aux sons, mais aussi aux goûts, à travers les aliments que leur maman consomme pendant sa grossesse, aux odeurs... Une fois nés, ils distinguent très bien les personnes étrangères à la famille de leurs parents, dont ils reconnaissent l'image. Tout cela a été prouvé.

Même les animaux ne se séparent pas de leurs rejetons avant qu'ils soient capables de se débrouiller seuls! Et nous, dans notre société, nous sommes en

train d'enlever prématurément les enfants à leur mère, qui n'aura même pas le privilège de développer son rôle de maman. Cela me préoccupe. Quand on sait l'influence de l'environnement sur le développement des bébés, on ne peut être indifférent à l'importance de leurs contacts avec leurs parents. Un enfant qui perd ses racines se développe mal; c'est peut-être là l'origine des problèmes que nous déplorons dans les préaux d'école.

Je suis parfaitement conscient que les tendances actuelles visent par tous les moyens à la perte de l'identité et de l'autorité parentales. Voilà pourquoi la collectivité modifie les méthodes pédagogiques dans l'enseignement, afin de s'attribuer le rôle d'éducateur et de se substituer aux parents. Mais être parent, ce n'est pas seulement un privilège à défendre, c'est aussi un devoir que l'on a accepté d'assumer en se mariant devant la société civile. Voilà la base de notre société. Elle est fondée sur un devoir premier des parents, qui est celui de transmettre à leurs enfants des valeurs non pas seulement matérielles, mais aussi culturelles, patrimoniales, patriotiques.

A mes yeux, cette préoccupation est essentielle, car c'est d'elle que dépend la société de demain. Mais c'est peut-être ce que la gauche a bien compris, et c'est justement pour cela qu'elle veut formater les jeunes enfants dès leur naissance! Rappelez-vous les propos que nous avons entendus à propos de la prétendue égalité entre les sexes, qu'il fallait inculquer dès l'âge zéro et la période préscolaire: cela veut tout dire! Mais nous ne sommes pas dupes!

Actuellement, à Berne, on est en train d'élaborer une loi selon laquelle les seuls membres de la famille qui pourront éventuellement avoir la garde des enfants seront les grands-parents – pour autant qu'ils aient passé un examen comme quoi ils ont les compétences physiques et pédagogiques pour cela... Eh bien, il y a du souci à se faire! Pour ma part, je ne peux pas laisser faire sans rien dire, je dois dénoncer ces débordements qui nuisent déjà à la société de demain. Cette manière de vouloir conditionner l'enfant est tout simplement inacceptable et rappelle de bien tristes souvenirs du passé. J'aurai certainement l'occasion de reprendre la parole à ce sujet...

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Comme cela a été dit tout à l'heure, l'idée des bons de garde est au fond assez simple: les collectivités publiques – l'Etat ou la commune – offriront des bons de garde aux parents, qui seront libres de les utiliser pour acheter les prestations de leur choix pour la garde de leurs enfants. A première vue, cela paraît aller dans le sens des parents. L'idée consiste à diriger la subvention vers l'enfant et non vers l'institution, postulant que la concurrence

fait diminuer le rapport qualité/prix. Je n'invente rien, ce sont les premiers mots qui ont été prononcés par M. Brandt quand il est venu présenter la motion M-794 devant la commission sociale et de la jeunesse.

Grâce aux bons de garde, les crèches coûteraient soi-disant moins cher, comme s'il s'agissait de chaussures ou de savonnettes. Mais réduire le coût des crèches, cela ne se fait pas en réalisant des bénéfices sur les couches-culottes; c'est sur les salaires du personnel qu'il faudra économiser! Mesdames et Messieurs les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, vous apprécierez que certains essaient de diminuer vos prestations!

*M. Simon Brandt (R).* Ce n'est pas vrai!

*M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung.* C'est ce qui est dit dans le rapport, Monsieur Brandt! Lisez le rapport!

**La présidente.** S'il vous plaît, Madame Moratti Jung, adressez-vous à la présidente. Monsieur Brandt, vous pourrez de toute façon reprendre la parole plus tard, cessez donc d'importuner l'oratrice!

*M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung.* C'est très gentil à vous, Madame la présidente! (*Brouhaha.*) J'attends de pouvoir m'exprimer dans le calme... D'autres municipalités suisses ont expérimenté les bons de garde, mais ces essais ne sont pas assez avancés pour que l'on puisse déjà en estimer le résultat. Dans le reste de l'Europe, Hambourg et Berlin ont aussi testé ce système, ce qui a conduit à la baisse des prestations des crèches à Berlin et à l'augmentation des disparités sociales. C'est M<sup>me</sup> de Tassigny, radicale, et M<sup>me</sup> Koch, qui lui succédera l'année prochaine, qui nous ont détaillé en commission l'échec de ces expériences.

Nous avons déjà souvent débattu, au sein de ce plénum comme en commission, du rôle des parents qui travaillent et doivent s'occuper de leurs enfants. Je conviens parfaitement que les parents ont un rôle à jouer – et même le premier rôle – dans l'éducation de leurs enfants. Je ne sais pas où M. Queloz a trouvé que la gauche – et le Parti démocrate-chrétien, en l'occurrence, puisqu'il a refusé avec l'Alternative la motion M-794 en commission – voudrait retirer l'éducation des enfants à leurs parents. Telle n'a jamais été la politique de la petite enfance en Ville de Genève et prétendre des choses pareilles est une insulte à la déléguée à la petite enfance! Le week-end dernier a eu lieu le septième colloque de la petite enfance intitulé *La révolution de l'enfant*. Il est dommage que certains n'y aient pas assisté, car je pense qu'ils auraient beaucoup appris à cet égard.

Les Verts ne sont pas du tout favorables à ce que les parents déposent leurs enfants à 7 h du matin à la crèche et reviennent les chercher le soir à 20 h. Nous nous félicitons de voir que des solutions commencent à poindre dans ce domaine. En effet, dans la *Tribune de Genève* d'aujourd'hui, nous lisons que M. Longchamp veut diriger les aides sociales vers les parents *working poor*, pour les aider à payer les places de crèche et leur loyer. Voilà qui va tout à fait dans le sens des mesures que nous espérons voir se concrétiser.

L'une des raisons principales de notre désaccord avec le système des bons de garde, c'est qu'il n'appartient pas aux communes de donner de l'argent aux privés. Si des subventions doivent être octroyées, cela doit se faire au niveau cantonal. La Ville, elle, offre des prestations publiques, dont l'ouverture de nouvelles places de crèche. Comme il a été dit, elles satisfont actuellement 67% de la demande.

Nous avons également un projet d'aide aux familles d'accueil – les mamans de jour – qui a dû être suspendu cette année, mais qui sera certainement remis au budget par le magistrat pour l'année prochaine. Ces femmes sans formation sont aujourd'hui payées 4 francs l'heure, c'est une honte! Nous espérons pouvoir bientôt assurer des prestations de meilleure qualité également pour ce mode de garde.

Par conséquent, nous sommes tout à fait favorables à la complémentarité des modes de garde, pour autant qu'elle s'accorde pleinement au choix des parents. Et ce choix – ne nous leurrons pas – est toujours celui de la qualité. Les parents qui choisissent un autre mode de garde que la crèche le font soit parce qu'ils n'ont pas le choix, soit parce qu'ils ont trouvé une personne de confiance auprès de qui placer leur enfant – mais jamais parce qu'ils ont pensé que cela leur coûterait moins cher. Nos enfants, c'est ce que nous avons de plus précieux au monde, et nous ne les confions pas à n'importe qui, c'est évident.

Si les parents genevois choisissent prioritairement de mettre leurs enfants en crèche, aujourd'hui, ce n'est pas pour des raisons financières, mais parce que l'excellence des institutions de la Ville de Genève est reconnue dans le monde entier. S'il s'avérait que le modèle des crèches genevoises était basé sur le lavage de cerveau des enfants, comme le prétend M. Queloz, tous ces parents ne confieraient pas leur progéniture à ces institutions-là! Ils trouveraient d'autres solutions, je vous assure! Personne au monde ne peut forcer des parents à mettre leurs enfants en crèche, cela ne se verra jamais chez nous. Les parents sont heureux de le faire, j'ai travaillé dans une crèche pendant des années et je suis bien placée pour le savoir.

Il existe une petite complémentarité des politiques de la petite enfance entre la Ville et la Confédération – mais je n'ose presque pas en parler, car cela n'a pas réussi comme nous l'attendions; nous croyions que la Confédération ferait

quelque chose, mais cet espoir ne s'est pas vraiment concrétisé et il n'y a eu qu'une aide timide. Idem au niveau cantonal, même si je me réjouis de voir que l'Etat prévoit actuellement une aide pour les *working poor*.

Ce qui a été fait – et bien fait – en matière de petite enfance l'a été dans le cadre des communes, qui se sont mises ensemble pour trouver des solutions sur le plan financier. Le nerf de la guerre, là aussi, c'est l'argent! Tout le monde veut que les enfants soient bien éduqués mais, à partir du moment où cela coûte, c'est problématique pour une partie de la classe politique. Je l'ai dit: ce ne sont pas les bons de garde qui amélioreront la situation et répondront le mieux au choix des parents, mais bien la qualité et la diversité de l'offre.

Un autre point auquel nous devrions réfléchir a été soulevé ce week-end au colloque de la petite enfance: les horaires des crèches. En effet, certaines sont ouvertes plus longtemps que d'autres. Je ne suis pas favorable à des crèches ouvertes jusqu'à minuit ou 1 h du matin, car un enfant doit aussi passer du temps chez lui. Si les parents travaillent de nuit, la solution de la famille d'accueil me semble la meilleure – ou peut-être le projet Mary Poppins de Pro Juventute, je ne sais pas, mais en tout cas pas la crèche, qui n'est pas adéquate dans ce cas. Un petit enfant a besoin d'un rythme de vie régulier; c'est là l'avantage de la crèche: il y va à des moments précis, et les activités – repas, goûters, siestes – s'y déroulent à heure fixe.

Je reprendrai peut-être la parole plus tard. Pour l'instant, je crois que j'ai dit tout ce que je voulais sur ce sujet. Je répète simplement que c'est toujours la qualité du mode de garde que les parents choisissent, jamais son coût!

**M<sup>me</sup> Maria Casares** (AGT). Pour A gauche toute!, la motion M-794 revient à demander la privatisation de la garde des enfants. Elle provoquerait également la mise en compétition des modes de garde au détriment de la cohérence du système. Ce n'est ni moi ni mon groupe qui le disons, mais bien M<sup>me</sup> de Tassigny. Lors de son audition à la commission sociale et de la jeunesse, elle nous a expressément dit et répété que cette motion mettait en compétition les modes de garde, et que ce n'était pas du tout ce qu'elle souhaitait. Nous sommes donc à l'aise pour reprendre ses propos, puisqu'elle n'appartient de loin pas à notre bord politique, mais bien à celui des motionnaires.

Aujourd'hui, bien que la motion M-794 prétende le contraire, la liberté de choix en matière de garde d'enfants existe déjà: il y a les crèches, les mamans de jour et le projet Mary Poppins. Difficile de faire mieux! D'autant plus que le magistrat Tornare fait des efforts particuliers dans ce secteur, il le répète à qui veut l'entendre. Mais certains se bouchent les oreilles... Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre!

Aujourd'hui, le choix de la Ville de Genève est la municipalisation des différents modes de garde d'enfants, aussi bien des crèches que des mamans de jour. La petite enfance doit impérativement rester une mission des pouvoirs publics, qui garantissent l'égalité d'accès aux institutions. C'est pourquoi A gauche toute! est d'avis que donner plus d'argent pour les crèches, c'est construire un avenir plus juste.

J'aimerais également aborder un aspect du problème introduit par la motion M-794 et qui me semble complètement angélique, voire loufoque: l'idée selon laquelle confier les deniers publics de la municipalité directement aux parents leur permettra de réduire leur temps de travail. Pour y parvenir, il ne faudrait pas y consacrer un budget équivalent à celui des crèches, mais trois, quatre ou dix fois plus d'argent! Comment croire que les sommes octroyées par la Ville aux familles leur permettront de vivre dignement?

Je le répète avec insistance: les femmes qui travaillent – elles sont de plus en plus nombreuses – ne le font pas par choix, notamment dans les familles à revenus modestes, mais parce que la vie devient de plus en plus chère. Et ce phénomène n'est pas dû au prix des places en crèche, mais à l'augmentation des loyers, des assurances maladie, des denrées alimentaires... Voilà pourquoi de nombreuses familles ne peuvent plus se contenter d'un seul revenu. Il ne faut pas nous raconter des histoires! A gauche toute! acceptera les conclusions de la commission sociale et de la jeunesse et refusera la motion M-794. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder** (UDC). Au risque de répéter ce qui a déjà été dit, je voudrais simplement dire, en préambule, que les représentants de l'Union démocratique du centre regrettent le manque de neutralité des débats de la commission sociale et de la jeunesse. En effet, ils ont été influencés dès le départ par l'audition du magistrat, avant même que le motionnaire puisse développer ses arguments. Compte tenu de la position de M. Tornare, exprimée très clairement et devant grande affluence, il était évident que la motion M-794 n'avait plus aucune chance de passer la rampe de l'écoute objective et de l'ouverture d'esprit nécessaires.

Cela dit, elle n'en demeure pas moins intéressante, car elle propose quelque chose de différent, son seul étant, selon nous, de venir un peu trop tôt par rapport à la mise à l'essai des bons de garde dans le canton de Lucerne en 2010. Plusieurs mois seront certainement nécessaires pour en analyser les retombées positives et négatives – n'en déplaise à ceux qui n'y voient que du négatif. Tout dépend du cadre donné à une telle expérience. Il ne faut donc pas comparer ce qui n'est pas comparable, comme on veut le faire en se basant sur l'introduction des bons de garde à Hambourg en 2003, dont l'évaluation effectuée en 2007 soulevait de nombreux problèmes: qualité d'accueil réduite, sélection sociale accrue, dimi-

nution des ressources, activités à paiement, précarisation du personnel. Je pense que des solutions peuvent être trouvées pour ne pas tomber dans ces travers. J'en parlerai volontiers avec le magistrat...

Mais allons plus loin dans la réflexion! Imaginons une échelle graduée de zéro à dix, zéro représentant la municipalisation totale des crèches, et dix un enfant élevé uniquement par ses parents; il se trouve qu'entre ces deux extrêmes de nombreuses solutions peuvent certainement être encouragées par le monde politique. Cela d'autant plus que de nouveaux besoins émergent et que la complexification de l'environnement s'accroît. De par la flexibilité croissante des horaires de travail et l'extension des déplacements, les gens travaillent aujourd'hui selon des horaires atypiques, en dehors de la plage habituelle entre 7 h et 18 h 30. Jusqu'où pourrons-nous, par les seules crèches, répondre à ces besoins? Les contraintes de flexibilité des parents se reporteront sur les professionnels de la petite enfance, qui éprouveront à leur tour des difficultés à articuler vie familiale et vie professionnelle.

Il s'agit de trouver un compromis entre les demandes des parents, l'offre des institutions et les besoins de l'enfant, en combinant l'intervention de l'Etat ou des communes, du marché et, peut-être, des associations. Si j'ai bien écouté les professionnels du monde de la petite enfance, l'institution devrait proposer une vie de groupe sur une longue durée, basée sur des potentialités d'échanges sociaux riches et variés. Ne devrions-nous donc pas nous demander comment favoriser ce processus de socialisation, et cela également pour toutes les mères qui ont d'autres envies que la crèche? Le bon de garde pourrait être une réponse à cela.

Cependant, je fais confiance à l'inventivité des mères et des familles pour créer cette socialisation si importante et trouver d'autres alternatives. Je pense notamment au bel exemple de l'Association Cerf-Volant, cité lors du colloque de la petite enfance, qui offre des lieux de socialisation aux parents et aux enfants où ces derniers trouvent une écoute encadrée par le personnel de l'institution. Je regrette que nous n'ayons pas discuté de cela en commission.

L'Union démocratique du centre s'est abstenue lors du vote de la motion M-794 à la commission sociale et de la jeunesse car, avant de mettre en application le système des bons de garde, elle aurait souhaité attendre les premiers résultats de l'expérience lucernoise. A notre avis, il convient d'en tenir compte, car c'est là une condition incontournable d'un travail sérieux de notre part et du succès de l'éventuelle mise en place d'un projet pilote à Genève. En l'état, sans être encore en mesure de prendre en compte ces évaluations indispensables à une décision objective de notre part, nous ne pourrions que nous abstenir.

J'aimerais encore ajouter quelques remarques. Ma préopinante Verte a raison de dire que ce n'est pas aux communes de donner de l'argent aux parents, mais au

Canton. Cependant, dans le cadre d'autres prestations, nous avons vu que, lorsque la commune veut, elle peut!

Je signale à la préopinante d'A gauche toute! que même si les jugements et les analyses des experts sont importants – je ne remets absolument pas en cause la grande expérience de M<sup>me</sup> de Tassigny – il est permis de se risquer au-delà. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Odette Saez (DC).** En guise de remarque préliminaire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous signale que je ne faisais pas partie de la commission sociale et de la jeunesse lorsque la motion M-794 a été traitée. Cependant, je voudrais m'associer au point de vue exprimé tout à l'heure par les rapporteurs de minorité: on n'auditionne pas un magistrat avant les motionnaires.

Cela dit, j'en viens maintenant à la motion elle-même. L'instauration de bons de garde nécessite toute une organisation administrative coûteuse. En outre, qui doit en choisir les modalités? Les familles? Depuis de nombreuses années, à Genève, la Croix-Rouge donne des bons de garde aux familles en respectant une procédure tout ce qu'il y a de plus précise. Ce sont des infirmières qui délivrent ces «bons de garde et de respiration» pour permettre aux parents de se libérer une demi-journée ou quelques heures. Ce système est tout à fait au point, mais il diffère des bons de garde demandés par la motion M-794, qui devraient être fournis par la municipalité.

Malgré ce qu'a dit ma préopinante de l'Union démocratique du centre, je considère qu'il ne relève pas de la mission d'une municipalité de fournir des bons privés comme ceux-là. Au Parti démocrate-chrétien, tout le monde en conviendra, nous sommes pour la diversification de l'offre en matière de garde d'enfants; rappelez-vous la motion démocrate-chrétienne M-604 sur les mamans de jour. Néanmoins, pour les raisons que je viens d'évoquer, le Parti démocrate-chrétien n'acceptera pas la motion M-794.

**M. Grégoire Carasso, rapporteur de majorité (S).** Je ne dirai que quelques mots sur un point qui a été relevé de très nombreuses fois au cours de ce débat. Les commissaires de l'époque se souviendront, s'ils font preuve de bonne foi, que l'ordre des auditions concernant la motion M-794 a découlé d'un pur hasard. L'ordre habituel a donc été inversé, le magistrat étant présent et disposant d'un peu de temps. Tout le monde a été d'accord, et vous de même, Monsieur Brandt, puisque vous étiez également membre de la commission sociale et de la jeunesse. Sur le moment, vous ne vous êtes pas opposé à ce que M. Tornare soit entendu

avant vous, ce n'est qu'après coup que vous avez réagi, votre audition – pour des raisons qui ne m'intéressent pas – ne s'étant pas spécialement bien déroulée.

Je n'aimerais pas qu'il soit dit ici que M. Simon Brandt a été victime d'une machination en commission, et que la présentation de son texte a été mauvaise simplement parce qu'il a eu la malchance d'être auditionné après le magistrat. Ce serait réducteur! L'ambiance qui a régné durant les deux ans où j'ai eu le plaisir de siéger en commission sociale et de la jeunesse révèle que ce genre de conspiration n'a jamais été de mise. Dans le cas présent, il s'est agi d'un pur hasard de calendrier.

Dans le cadre de ce débat, on a plusieurs fois fait allusion en filigrane aux prestations complémentaires de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA). Le groupe socialiste et l'ensemble de l'Alternative ont soutenu ces prestations municipales versées directement à des individus. Ce n'est donc pas ce principe-là qui représente à mes yeux l'argument majeur pour refuser de lancer cette énorme machine que pourrait représenter le système des bons de garde.

La raison principale de notre refus est la suivante. Je regrette que les rapports de minorité n'aient pas l'honnêteté de reconnaître le montage de leur argumentaire, notamment à propos des familles monoparentales. Il est vrai qu'avoir des enfants implique une perte d'argent à long terme et que la crèche joue un rôle dans ce coût. On nous affirme qu'une maman d'un ou deux enfants aimerait pouvoir travailler moins pour passer plus de temps avec eux. Eh bien, la réponse socialiste à cette demande est la suivante: salaire minimum – jusqu'à présent, la droite ne s'est jamais mobilisée à ce sujet – lutte contre le dumping salarial et allocations familiales. Une initiative est d'ailleurs en cours à ce propos et, si cette problématique préoccupe vraiment les motionnaires, je me réjouis d'avance qu'ils soient susceptibles de s'y rallier.

La pseudo-solution des bons de garde, c'est de la poudre aux yeux! Dans la situation actuelle, il est vrai qu'une dame qui veut avoir un enfant et qui travaille à 80% devra peut-être passer à un taux d'activité de 90% pour payer une place en crèche. Les radicaux disent: «Nous avons la solution, nous offrons à cette dame un bon de garde que nous sortons de notre chapeau magique radical, ainsi elle pourra cesser de travailler et passer du temps avec ses enfants.» J'admets que je force un peu le trait... Mais même si ce bon de garde lui permettait de ne pas travailler à 90% et de revenir à un taux d'activité de 80%, tout en pouvant subvenir à ses besoins et à ceux de son enfant qu'elle aurait sorti de la crèche, comment fera-t-elle pour le faire garder à 80%?

Mesdames et Messieurs les radicaux, c'est du vent et de la poudre aux yeux que cet argumentaire que vous nous avez inventé entre la présentation laborieuse de la motion M-794 en commission et votre rapport de minorité, qui présente le projet sous un tout autre éclairage. C'est de la mauvaise foi politique!

Quant à M. Queloz, nous sommes habitués à son éternel discours selon lequel il considère qu'il faudrait imposer aux parents – et de préférence aux mères – de rester avec leurs enfants. Il a aussi fait sien l'argumentaire fallacieux des motionnaires, qui consiste à dire qu'offrir des bons de garde aux parents leur permettra de passer plus de temps avec leurs enfants. Il n'est pas très honnête de présenter ce projet de la sorte. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (AGT). A mes yeux, la petite enfance est une étape très importante de la vie d'un enfant, il ne faut pas l'éviter. C'est une phase où l'on doit mettre tous les atouts de son côté pour que le développement de son enfant se fasse dans les meilleures conditions possibles. Bien sûr, si on a les moyens de garder son enfant à la maison et de s'en occuper soi-même, cela peut être idéal – quoiqu'il soit nécessaire à tous les enfants d'en rencontrer d'autres et de se socialiser. Le milieu des crèches, des garderies et des jardins d'enfants, où ils peuvent aller une ou deux fois par semaine, est là pour cela.

L'offre de la Ville de Genève en matière de petite enfance est variée et pourrait satisfaire tout le monde. Seulement, il y a toujours des gens qui veulent autre chose que ce qu'on leur propose! Ce sont d'ailleurs les mêmes qui ont présenté au Grand Conseil un projet de subvention pour que les enfants aillent dans des écoles privées. Voilà ce que demande la motion M-794: subventionner ceux qui ne se satisfont pas de l'offre de base, laquelle est pourtant de qualité, puisqu'elle est assurée par des professionnels. Mais certains veulent autre chose, et ils veulent en plus que la Ville leur donne de l'argent pour cela!

A mon sens, financer la demande, c'est la provoquer. Il est clair que, si la Ville commence à distribuer des bons de garde, les parents inventeront d'autres solutions que la crèche pour faire garder leurs enfants – ils en ont le droit, mais cela ne doit pas se faire avec l'argent public, d'autant plus que l'offre actuelle de la Ville de Genève est déjà très large.

Mes enfants ont fréquenté les jardins d'enfants, quand ils étaient petits; je n'avais pas spécialement besoin de les faire garder, mais ils y allaient une fois par semaine pour leur socialisation, c'est très important. Eduquer, c'est aider à grandir et à se développer – et non, comme le dit M. Queloz dans son rapport, apprendre la politesse et le respect. Le respect doit être réciproque, et l'inculquer à un enfant sous la forme de règles de politesse, c'est lui apprendre à se soumettre. L'enfant a le droit de s'exprimer, on doit lui donner sa place de futur citoyen pour l'aider à se développer.

Quant à l'intégration sociale, dont nous parlons fréquemment, où peut-elle mieux se faire que dans une crèche? Les petits y rencontrent des enfants d'autres nationalités, ils apprennent à chanter des chansons dans d'autres langues; c'est

très important, car cela leur permet de s'ouvrir à autre chose que ce qu'ils vivent à la maison.

Certes, les parents doivent pouvoir s'occuper de leurs enfants. Je pose donc la question à la droite: pourquoi ne facilite-t-elle pas les congés parentaux et le travail à temps partiel? Ce n'est pas nous qui pouvons répondre à cette interrogation, ni la Ville de Genève, mais c'est bien les partis de droite! C'est à eux de trouver des solutions, au lieu de demander des subventions en faveur de ceux qui ne veulent pas de l'offre municipale de base. Cette offre-là, elle existe et elle doit encore être développée, car nous manquons toujours de places de crèche, mais ce n'est pas en finançant les parents que l'on améliorera la situation.

Je suis heureuse d'apprendre que l'on prévoit un développement favorable concernant les familles d'accueil, afin que les mamans de jour reçoivent une formation et un encadrement dignes de ce nom. En effet, il est important de varier l'offre en matière de garde d'enfants, mais cela se fait déjà. Même si ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, M. Tornare et M. Rossetti avant lui ont toujours voulu que chaque enfant puisse avoir une place en crèche. C'est ce que nous souhaitons également. Mesdames et Messieurs de la droite, acceptez de soutenir le travail à temps partiel, au lieu de mettre des bâtons dans les roues des crèches, et les parents pourront s'occuper de leurs enfants! (*Applaudissements.*)

**M. Christian Lopez Quirland** (S). Je signale en préambule que j'étais membre de la commission sociale et de la jeunesse lors de l'étude de la motion M-794. J'espère d'ailleurs que nous pourrions rapidement mettre un terme à ce débat contradictoire. Quant à M. Brandt, il a lui-même été président de commission et il savait donc parfaitement qu'il pouvait à tout moment dire que la procédure choisie ne lui convenait pas. Or, vous ne l'avez jamais fait expressément, Monsieur Brandt, je pense donc que cette controverse est close.

Il est certes intéressant d'étudier au sein du Conseil cet instrument que sont les bons de garde. Mais nous sommes en train de verser dans un débat de société sur le lien social. En effet, telle est la problématique posée dans le rapport de minorité de M. Queloz, indépendamment du fait qu'il y exprime à 95% des contrevérités absolues. Que se passe-t-il aujourd'hui dans les familles? Quel est le rôle de l'Etat et des individus? Nous sommes tout à fait d'accord de nous poser ces questions d'ordre social. Il s'agit de problèmes actuels – parfois de véritables fléaux – que nous devons affronter. Alors, allons au fond des choses!

Mes préopinants de l'Alternative ont bien posé le problème: Mesdames et Messieurs de la droite, exigez de vos partenaires, les syndicats patronaux, de faire cesser la flexibilisation du travail. Le fond du problème, ce sont les conditions de travail que l'on est en train de créer en obligeant des hommes et des femmes à

se lever à 5 h 30 ou à 6 h du matin pour aller travailler, en exigeant la prolongation de l'ouverture des magasins que la droite vote sans cesse. Voilà pourquoi des mamans doivent attendre de rentrer du travail à 20 h ou 21 h pour s'occuper de leurs enfants. Ça vous paraît normal?

Nous voulons des familles apaisées dont les deux parents soient traités à égalité par la société. Ce n'est pas seulement les femmes qu'il faut aider, comme on pourrait le croire en lisant les deux rapports de minorité sur la motion M-794; nous, les hommes, nous exigeons aussi des congés parentaux et la possibilité de nous occuper de nos enfants. Si vous voulez affronter le problème de fond, c'est à cela qu'il faut vous attaquer, Mesdames et Messieurs de l'Entente! Attaquez-vous aux conditions de travail qui forcent les femmes à travailler à longueur de journée!

Je passe à l'analyse du système des bons de garde en tant que tel. Cela a déjà été dit: nous ne connaissons pas encore les résultats de l'expérience en cours à Lucerne. La seule chose que nous ayons retenue des auditions réalisées en commission, c'est que les bons de garde appliqués selon les souhaits des motionnaires créeraient une distorsion, du moment qu'ils bénéficieraient directement aux parents, et non aux institutions elles-mêmes. La gauche et le Parti socialiste veulent un modèle de prise en charge des enfants républicain et égalitaire pour tous.

Il n'y a pas de lavage de cerveau dans les crèches, c'est faux! Ceux qui le prétendent n'ont qu'à se rendre sur place pour le vérifier! J'ai deux filles, et je ne les vois pas revenir à la maison après avoir subi un lavage de cerveau. Au contraire, comme les rapporteurs de minorité eux-mêmes en conviennent, il faut saluer le travail des éducatrices et des éducateurs dans les crèches – car il y a également des hommes qui font ce métier, faut-il le rappeler? Nous voulons donc un système républicain, égalitaire, fondé sur une offre globale.

Les parents peuvent faire les choix qu'ils veulent à partir de cette base. L'objectif n'est pas d'obliger tout le monde à envoyer ses enfants dans une crèche! Le Parti socialiste n'a jamais été favorable à un tel système. Cela dit, je mets quiconque au défi de trouver des parents mécontents d'envoyer leurs enfants dans une crèche à Genève, tant le service fourni est de qualité. Tout le monde doit le reconnaître et le saluer. Les bons de garde viennent distordre ce système qui fonctionne bien en le déréglementant, en y introduisant le chacun pour soi.

Par ailleurs, l'un des arguments opposés aux motionnaires est le suivant: si l'on donnait quelques centaines de francs par an aux parents pour qu'ils choisissent le mode de garde qu'ils veulent – mamans de jour, crèches ou n'importe quoi d'autre – comment évaluer et contrôler ces différents systèmes? Comment voulez-vous qu'on les contrôle? Ce serait impossible! On ne peut pas aller voir ce qui se passe chez chaque maman de jour! Par conséquent, le système des bons de garde est inapplicable, fût-ce d'un point de vue administratif.

Mais si les motionnaires veulent traiter le problème de fond, qu'ils s'opposent à la déréglementation du monde du travail, au lieu de la promouvoir à long terme comme ils le font actuellement, en forçant les gens à travailler beaucoup plus pour beaucoup moins d'argent. Il faut cesser de soutenir les entreprises privées avec les impôts des citoyens! On dirait que cette injustice ne vous pose aucun problème, Monsieur Queloz, vous qui ne cessez de vous élever contre l'intervention de l'Etat! La loi de M. Longchamp vise à financer – à juste titre – 20% des bénéficiaires actuels de l'Hospice général, qui sont des *working poor*. Ces gens n'ont rien, ou pas assez pour vivre, et pourtant ils travaillent toute la journée. Voilà le scandale auquel nous assistons aujourd'hui, et c'est à cela que s'oppose le Parti socialiste. (*Applaudissements.*)

**M. Alexis Barbey (L).** Je m'excuse d'avance d'oser prendre la parole dans un tel débat. Après avoir entendu mes différents préopinants qui, visiblement, faisaient tous partie de la commission sociale et de la jeunesse lors de l'étude de la motion M-794, je me sens complètement incompetent pour émettre le moindre avis sur la question. J'avoue que, depuis presque une heure, j'ai l'impression d'assister à une véritable masturbation intellectuelle de la part de ceux qui s'arrogent l'exclusivité de la réflexion sur les crèches et le domaine de la petite enfance. Mesdames et Messieurs, il se trouve que je suis quand même père de deux enfants aujourd'hui âgés de 12 et 14 ans... (*Remarques.*) Ils vont bien, je vous remercie de vos vœux! C'est à ce titre et en fonction de mon expérience paternelle que je me permets d'émettre quelques réflexions ce soir.

Tout d'abord, on pense très souvent que les libéraux considèrent la parentalité comme une problématique qui ne vaut pas la peine d'être prise en compte. Il est vrai que nous nous sommes demandé s'il valait la peine qu'une commune ou une communauté d'habitants investisse dans une infrastructure destinée à la petite enfance, avec l'objectif de permettre aux mères de retourner travailler, si elles le souhaitent.

Une étude a été menée en ce sens par un groupe de libéraux habitant Vésenaz; ils ont utilisé les statistiques fédérales et cantonales à disposition pour évaluer le retour sur investissement de la mise en place d'une crèche dans une commune. Il s'agissait de tenir compte uniquement du montant des impôts versés par les mères ayant repris le travail par choix, et non par nécessité financière. En effet, de nos jours, contrairement à ce que pensent certains représentants de la gauche, les mères ne vont pas travailler uniquement par besoin financier, mais aussi pour rester insérées dans un milieu social, intégrées à un groupe d'échanges professionnels au sein duquel elles se sentent à l'aise. Je pense que c'est là une meilleure façon de réfléchir, plutôt que de croire qu'il faut absolument travailler pour survivre, comme Cosette et Gavroche. Aujourd'hui, on ne travaille pas que

pour vivre, mais pour vivre bien. Je pense que c'est dans ces termes que l'on doit s'interroger.

Cette étude a montré qu'il valait la peine, pour les communes, d'investir dans des infrastructures de la petite enfance, et cela simplement en termes économiques, sans mener aucun autre raisonnement social ou politique. Par conséquent, les libéraux pensent que la meilleure solution est d'offrir aux parents une alternative – j'utilise ce mot pour désigner le choix du mode de garde laissé aux parents, et non l'Alternative comme groupement politique, je tiens à le préciser d'emblée. Comme quoi l'alternative est parfois une bonne question... mais rarement une bonne réponse!

Les libéraux tiennent à ce que les mères et les familles – les pères étant eux aussi impliqués, naturellement – qui se demandent comment faire garder leurs enfants, à partir du moment où les deux parents désirent s'investir dans une vie professionnelle, n'aient pas qu'une seule solution à envisager, à savoir la crèche. Cela fait longtemps, au fil de nombreux débats, que nous demandons aux autorités de faire preuve d'un esprit d'ouverture face à cette problématique. Naturellement, pour les plus favorisés, il y a la solution idéale des grands-parents. Si on peut faire en sorte que les enfants soient pris en charge par les parents des parents, il y aura adéquation complète sur l'horaire et le style du mode de garde. Malheureusement, cette solution est souvent impossible. Or, à l'heure actuelle, on ne propose aucun autre choix aux parents que la crèche.

Il existe pourtant des alternatives, mais elles sont volontairement mises sous le boisseau par ceux-là mêmes qui prétendent libérer les femmes de l'obligation de s'occuper de leurs enfants. Je pense notamment aux mamans de jour, ainsi qu'aux crèches participatives, où les mamans peuvent consacrer une journée par semaine à s'occuper de leurs enfants et des enfants des autres, selon un système de tournus qui permet d'avoir un personnel salarié moins nombreux dans lesdites institutions. Ce sont les parents qui s'occupent directement d'enfants dont ils se sentent responsables et auxquels ils proposent une certaine diversité d'opinions et de façons de voir la vie.

Voilà ce que demandent les libéraux, pour répondre de manière plus adéquate au souci permanent des parents pour que leurs enfants évoluent dans l'environnement le plus approprié. Or, il se trouve que, à l'heure actuelle, les crèches sont la seule réponse intelligente, la seule institution où l'on ait affaire à des personnes bien formées; il n'y a aucune autre alternative. Pourtant, la crèche ne répond pas à tous les besoins.

Sans vouloir absolument me citer en exemple, avec la mère de mes enfants, lorsque nous avons décidé de faire garder notre aîné, puis notre cadet, la crèche n'était pas la bonne solution. Nous avons donc opté pour les mamans de jour. A l'époque, c'était relativement possible mais, d'après ce que j'apprends sur les

législations en cours, cela le sera de moins en moins, puisque l'on décourage les mamans de jour d'exercer – et cela, par les mêmes moyens que l'on décourage les entreprises de prendre en charge les enfants de leurs employés.

Ce système est devenu pervers, à force de vouloir être parfait. Il consiste – M. Tornare le sait bien, puisque nous en avons débattu à de nombreuses reprises, ces six dernières années – à édicter des normes imposées aux crèches et à toute personne voulant prendre en charge des enfants qui ne sont pas les siens. Or ces règles sont si contraignantes que plus personne n'en sort gagnant, économiquement parlant.

Je m'explique. Dans l'entreprise où je travaille, une banque qui emploie environ 1500 personnes, nous avons voulu créer une crèche pour les enfants des employés. Nous avons même approché une entreprise d'informatique à peu près de la même taille et ayant les mêmes besoins, pour voir comment faciliter ensemble la vie des parents. Nous avons trouvé une maison, proche de ces deux entreprises, où installer une crèche, et nous avons commencé à faire un plan de travail respectueux des normes en vigueur. Nous nous sommes alors rendu compte qu'il était absolument impossible de faire fonctionner une telle crèche sans une participation financière des pouvoirs publics, car cette institution aurait coûté beaucoup plus cher aux parents qu'une crèche publique.

Certains trouveront là l'occasion d'idéaliser, en disant que les crèches publiques ne sont pas chères, puisque les entreprises privées ne peuvent pas faire aussi bien... Pour ma part, je ne pense pas que ce soit une bonne chose, car cela limite le choix et empêche les entreprises d'assumer leurs responsabilités sociales envers des parents dont elles veulent conserver le travail. Je prétends que c'est là une limitation extrêmement grave du droit du travail si cher aux bancs de l'Alternative.

J'ajouterai encore une brève réflexion sans amputer sur mon temps de parole total, Madame la présidente. J'ai dit que le niveau de compétitivité des exigences revendiquées par les crèches publiques rendait impossible la création d'institutions analogues par des entreprises privées; mais je dis aussi qu'il ne faut pas craindre le libre choix. Le libre choix des parents, c'est aussi l'assurance d'un bon équilibre au sein de la collectivité. Pour cette raison, il ne faut pas se limiter à promouvoir les crèches, mais défendre également d'autres modes de garde – crèches collectives ou mamans de jour, par exemple – grâce au système des bons de garde proposé dans la motion M-794.

**M. Georges Queloz (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous nous trompons en orientant le débat vers le bien-fondé ou non des crèches actuelles. Elles donnent satisfaction, je l'ai dit et personne ne le conteste – mais

cela parce qu'elles ne sont pas encore municipalisées. Il ne s'agit donc pas de supprimer des crèches, comme vient de le dire mon collègue M. Barbey.

Dans ma première intervention, je n'ai pas voulu mélanger l'aspect des valeurs qualitatives de l'éducation pour l'enfant et les parents avec l'aspect économique de la question. A présent, je parlerai donc en termes de finances et de charges assumées par notre collectivité – notamment la Ville de Genève – en fonction du budget consacré à la garde d'enfants.

Les raisons de mettre son enfant à la crèche peuvent varier: certains parents le font pour pouvoir nouer les deux bouts, d'autres pour avoir la possibilité d'exercer une activité professionnelle, ce qui est parfaitement compréhensible. Parmi eux, à qui donner la priorité dans l'octroi des places de crèche? C'est un vrai problème. Voilà pourquoi les libéraux voudraient offrir d'autres possibilités aux parents – et cela également pour des raisons pécuniaires, j'y reviendrai.

Nous pensons que le refus de toute autre alternative que les crèches par la gauche démontre les objectifs qu'elle recherche en réalité. Comment peut-elle d'emblée refuser d'entrer en matière sur une idée qui permettrait à la Ville de réaliser des économies? Oui, les bons de garde auraient ce résultat, et je vous en ferai la démonstration, Mesdames et Messieurs! Les parents, aujourd'hui, n'ont pas le libre choix du mode de garde de leurs enfants, il suffit de les interroger pour s'en convaincre. Ils sont obligés de confier leur progéniture à une crèche.

Or, justement, certains voudraient faire de la crèche un passage obligé, même si c'est un objectif inavoué. Dans un premier temps, on veut municipaliser les crèches; ensuite, pour les rendre obligatoires, on essaiera d'avancer l'âge du préscolaire. Inutile de le contester, tout le monde s'en est rendu compte! De nombreux documents issus de divers colloques sur la petite enfance décrivent ce qui se passe en crèche. Là, tous les jouets appartiennent à tous les enfants, alors qu'à la maison chaque jouet est la propriété d'un enfant, à qui on apprend à le partager avec son frère ou sa sœur. Les deux situations sont donc très différentes. Etre en famille, ce n'est pas la même chose qu'être à la crèche.

Certes, je conviens encore une fois que les éducatrices et éducateurs qui travaillent dans les crèches font bien leur travail, mais il est évident qu'une personne qui doit langer six bébés l'un après l'autre ne pourra pas consacrer à chacun le temps qu'une maman prendra pour bercer son enfant après la sieste. Voilà ma préoccupation.

J'en viens maintenant à la problématique des bons de garde. Il faut savoir que la Comédie distribue ceux de la Croix-Rouge à ses spectateurs – c'est donc la Comédie qui paie jusqu'à 60 francs la garde des enfants assurée par des personnes dépendant de la Croix-Rouge. On n'est d'ailleurs pas sûrs que les personnes qui bénéficient de ce système se rendent finalement au spectacle...

Mais à présent, comme je l'ai promis, parlons d'argent! Je prends un exemple que j'ai donné dans mon rapport de minorité. Un jeune employé non qualifié de 25 ans, père de deux enfants, gagne 3500 francs par mois...

*M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AGT).* C'est normal, un salaire de 3500 francs?

*M. Georges Queloz.* Madame la présidente, vous transmettez à M<sup>me</sup> Ecuyer qu'elle doit respecter mon tour de parole. Elle qui voulait tout à l'heure me donner des leçons de respect, elle devrait savoir que la moindre des politesses est d'écouter celui qui parle. C'est une question d'éducation! Et d'ailleurs, cela n'a rien à voir avec mes propos précédents et les valeurs que je défendais, elle était donc hors sujet

**La présidente.** Absolument, Monsieur Queloz, j'ai transmis et M<sup>me</sup> Ecuyer vous prie de l'excuser.

*M. Georges Queloz.* C'est très gentil, Madame la présidente. Je reprends donc mon exemple d'un ouvrier non qualifié ayant un revenu de 3500 francs; comme il a deux enfants à élever, son épouse sera obligée tous les matins d'aller trier les légumes pour une grande surface. Elle n'y va pas de gaieté de cœur, sans doute, mais uniquement pour pouvoir nouer les deux bouts. Cette famille totalisera un revenu d'environ 6500 francs, même si je conviens qu'elle recevra des allocations familiales en plus. Elle aura 500 ou 600 francs d'impôts à payer chaque mois; 10% des revenus cumulés seront consacrés à la garde du premier enfant, soit environ 600 francs; pour le deuxième, ce sera moins cher, et il faut compter 1000 francs par mois pour les mettre tous les deux dans une crèche. Nous en sommes déjà à 1600 francs en moins, ce n'est pas difficile à calculer. Si l'épouse de ce monsieur travaille pour 3000 francs par mois, une fois soustraits les 1600 francs de charges, il ne lui reste que 1400 francs de salaire, soit juste assez pour nourrir la famille.

Voyons maintenant ce que cette famille coûte à la collectivité. Nous savons qu'une place de crèche revient à 2650 francs par enfant et par mois sur le budget de fonctionnement de la Ville, sans tenir compte des investissements consentis pour la construction de crèches. Je signale au passage qu'à Bellevue, par exemple, une place en crèche coûte environ 5000 francs à la collectivité. Mais si cette famille place ses enfants dans une crèche de la Ville de Genève, cela coûtera donc 5300 francs par mois à la municipalité – moins les 1000 francs assumés par les parents, cela donne un total de 4300 francs.

Ne croyez-vous pas, Mesdames et Messieurs de la gauche, qu'il serait plus sage de donner à la mère la moitié de ce montant pour lui permettre de rester à la maison? Voilà la solution que proposait mon rapport de minorité. Je ne le dis pas tant pour les conseillers municipaux qui ne savent pas lire que pour les téléspectateurs qui suivent nos débats sans avoir ce document entre les mains. Tel est notre raisonnement, en termes financiers, sur les différents modes de garde d'enfants assumés par le budget communal.

J'ai quelque peine à comprendre la position de l'Union démocratique du centre, dont l'abstention serait motivée par le fait que l'octroi de subventions relève du rôle de l'Etat. Je vous attends au tournant, Mesdames et Messieurs! Supprimerez-vous donc tous les crédits que nous votons pour le fonctionnement des crèches, puisque vous pensez que c'est à l'Etat de s'en charger? Sur les bancs libéraux, nous ne pensons pas ainsi.

Je n'ai pas compris non plus la position des démocrates-chrétiens. Ils sont pour le libre choix des modes de garde, mais celui que propose la motion M-794, il faudrait le refuser! Cela revient à promouvoir le passage obligé par la crèche. Je me demande vraiment comment quelques-uns réfléchissent, certains soirs dans cette enceinte. Mais cela enflamme les débats... J'engage en tout cas ceux qui n'ont pas encore lu mon rapport de minorité jusqu'au bout à faire preuve de curiosité et à prolonger leur lecture pour mieux s'informer.

**M. Simon Brandt (R).** Madame la présidente, je vous prie de m'excuser d'être intervenu tout à l'heure pendant l'intervention de M<sup>me</sup> Moratti Jung, mais je ne suis pas habitué à me faire attaquer directement via des propos mensongers sans pouvoir répondre alors que je suis mis en cause. C'est pourquoi je me suis permis de répondre directement, j'en suis désolé.

Je pourrais parler trois, quatre ou cinq fois dix minutes sur tout ce qui vient d'être dit, mais j'essaierai d'être le plus bref et concis possible. Tout d'abord, je reviens au problème de forme. Je ne dirai pas qui, mais l'une des personnes de l'Alternative qui ont prétendu tout à l'heure que les débats de commission s'étaient parfaitement bien passés m'avait au préalable dit en privé, ainsi qu'à M. Queloz, que le traitement de la motion M-794 n'avait pas été correct. Cette personne se reconnaîtra... Je trouve un peu fort de café de donner en séance plénière un avis contraire à celui que l'on a exprimé en privé!

Ensuite, il est faux de dire que je ne me suis jamais plaint du vice de forme qui a consisté à auditionner M. Tornare avant moi. Je me suis plaint à plusieurs reprises, mais la majorité de la commission ne m'a pas écouté. Enfin, toujours sur la forme, je remarque que l'exception absolue – par pur hasard, c'est amusant – se produit justement quand une motion radicale empiète sur le terrain de

la gauche... Tout cela complètement par hasard... Prétendre que cela a été fait exprès, c'est se perdre dans des spéculations hasardeuses, bien sûr...

M. Deshusses utilise souvent une expression célèbre: quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. C'est exactement ce qu'une majorité du Conseil municipal s'apprête à faire ce soir avec la motion M-794! Elle est prête à utiliser n'importe quel argument pour la contrer – peu importe qu'il soit fondé ou non, selon la conception de la société que l'on peut avoir – dans le seul but de démonter un projet qui ne demande qu'à faire ses preuves. Je l'ai dit en commission et je le répète ce soir: je suis le premier à concéder que le système des bons de garde doit faire ses preuves. C'est la raison pour laquelle je proposais d'en faire l'essai dans un seul quartier ou même une seule crèche, pendant une période déterminée d'un ou deux semestres. Si nous nous rendons compte ensuite que ce système n'est pas fonctionnel, je retirerai mon projet, si l'expérience démontre son inefficacité.

Mais dire d'emblée que l'on refuse l'entrée en matière, car le projet proposé ne fonctionnera pas, c'est se moquer du monde! De quoi avez-vous peur, Mesdames et Messieurs, si la motion M-794 est si mauvaise que cela et si elle est destinée à échouer lamentablement? Votez-la à l'essai, et vous pourrez m'attaquer, dans une année ou dans six mois, en me disant que j'avais tout faux et que l'expérience que je demandais s'est mal passée. Mais non, vous préférez tuer un projet dont le seul tort est d'émaner de la droite.

Dans mon rapport de minorité, je cite un professeur de l'Université Paris 2 qui dit: «Lorsque la clientèle d'une politique publique est captive, on n'a aucun moyen de mesurer l'efficacité dudit service ni de s'assurer qu'il réponde aux besoins de la population.» Voilà ce qui faisait la richesse de mon projet de bons de garde: il permettait de mesurer l'attachement des Genevois à la crèche, en comparaison avec d'autres modes de garde. Je le répète, la motion M-794 n'a pas pour objectif de démolir le système des crèches ni la politique de la petite enfance menée par M. Tornare, que nous soutenons et dont nous votons toujours les budgets.

Elle vise seulement à prendre conscience que, les crèches ne satisfaisant que deux tiers de la demande des parents, nous avons le devoir, en tant que collectivité publique, de répondre aux 100% de la demande. Or, actuellement, nous n'y parvenons pas! Et cela, non pas parce que nous ne votons pas les crédits demandés ou qu'il n'y a pas de volonté politique – M. Tornare a toujours l'appui d'une majorité du Conseil municipal pour ouvrir de nouvelles crèches – mais parce que nous manquons de personnel de la petite enfance pour créer de nouvelles places de crèche.

Chose amusante: la municipalisation des crèches que la gauche veut nous vendre est suspendue, M. Tornare l'a annoncé en début d'année. Cette prétendue

panacée a été suspendue par le Conseil administratif qui compte, je vous le rappelle, quatre magistrats de gauche! Si cette municipalisation est si facile, pourquoi n'a-t-elle pas déjà été accomplie? M. Tornare a déjà repoussé à deux reprises l'année où elle devait aboutir, pour répondre pleinement à la demande de places de crèche. Cela prouve que la politique publique de M. Tornare n'est peut-être pas parfaitement efficiente, et que nous devons nous poser toutes les questions nécessaires pour tenter de l'améliorer.

J'aimerais encore ajouter une précision à l'attention de M<sup>me</sup> Moratti Jung – vous la lui transmettez, Madame la présidente. J'ai dit en commission, c'est exact, que le système des bons de garde permettrait de faire des économies sur les salaires du personnel de la petite enfance. Mais cela ne se fera pas en virant des employés ou en diminuant le salaire de ces gens qui font un excellent travail! Il s'agit simplement de ne pas devoir engager du personnel supplémentaire, les bons de garde permettant de réduire la demande des parents.

A ce sujet, je rappelle que la Ville n'utilise pas la totalité des budgets votés pour le personnel de la petite enfance, car elle ne parvient pas à engager autant d'employés qu'elle souhaiterait. Le système que nous proposons dans la motion M-794 n'aura donc aucune incidence sur le personnel en place, ni sur les éducatrices et éducateurs qui cherchent du travail; il s'agit simplement de faire des économies sur des sommes non dépensées et d'avoir une enveloppe budgétaire correspondant plus étroitement aux besoins réels en matière de petite enfance.

Mesdames et Messieurs, je conclurai en citant Danton: «De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace!» Je demande le vote à l'appel nominal sur la motion M-794. Ainsi, les personnes qui refusent le projet des bons de garde iront expliquer aux parents qui ne trouvent pas de place en crèche pour leur enfant pourquoi elles ne soutiennent pas des projets alternatifs qui permettraient, dans les meilleurs délais, de répondre à la forte demande.

**La présidente.** Etes-vous suivi par quatre membres du Conseil municipal au moins, Monsieur Brandt? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Cette motion sera donc mise aux voix à l'appel nominal lors du vote de tout à l'heure.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve).** J'aimerais rebondir sur certains propos que j'ai entendus tout à l'heure. M. Queloz a dit que l'objectif de la municipalisation était de faire de la crèche un passage obligé. Je ne suis pas d'accord. De nombreux parents supplient le Bureau d'information aux parents (BIP) de trouver une place en crèche pour leur enfant et ne l'obtiennent pas. Telle est la réalité actuelle. On ne peut donc pas accuser la gauche de vouloir obliger les gens à mettre leur

enfant en crèche! Il serait déjà trop beau que nous ayons assez de places pour satisfaire toutes les demandes!

Il s'agit là d'un débat de société, lancé par le rapport de minorité de M. Que-loz. Nous avons l'habitude de l'entendre dire en commission que les mamans doivent revenir à la maison avec leurs enfants, et qu'il regrette le doux temps où les mamans avaient le temps de s'occuper de leurs enfants. Mais la gauche aussi – et nous l'avons bien dit ce soir – estime que les parents devraient avoir du temps à consacrer à leurs enfants! Il y a de nombreux jeunes papas qui voudraient cela!

Or, si une partie de la population n'a pas le temps de s'occuper de ses enfants, c'est à cause des horaires de travail, du prix des denrées alimentaires, des loyers, des assurances. De ce fait, les gens qui voudraient réduire leur temps de travail à un taux de 80%, 70% ou 60% ne peuvent tout simplement pas se le permettre, car ils n'arriveraient plus à joindre les deux bouts. Cette situation est vraiment grave! Je rappelle que, lors du débat sur le règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM), les Verts et A gauche toute! étaient les seuls à dire qu'il fallait encourager les gens à travailler moins, au lieu de les pousser à travailler plus. Mais la majorité du Conseil municipal, au contraire, a jugé bon d'encourager les gens à travailler plus. Certains ici tiennent des doubles discours qui varient d'un sujet à l'autre, notamment en ce qui concerne le temps de travail.

M. Brandt a affirmé qu'accepter le système des bons de garde revenait à offrir un choix supplémentaire aux parents en matière de mode de garde de leurs enfants. Je ne comprends pas. Cela n'a rien à voir! Ce n'est pas en donnant des bons de garde à certains parents qu'il y aura plus de place de crèche ou de mamans de jour! Pour obtenir ce résultat, il faut y mettre les moyens, former les mamans de jour et créer les infrastructures nécessaires, voilà ce qui élargira le choix des parents! A mon avis, cet argument des radicaux ne tient pas la route.

M. Brandt est déçu que nous n'entrions pas en matière sur sa motion, et je peux le comprendre. Nous avons tous vécu cela: quand on rédige une motion, on y croit et on aimerait bien qu'elle soit acceptée par la majorité du Conseil municipal, c'est normal. Mais nous, nous n'avons pas les mêmes modèles de société ni les mêmes idées que les radicaux, et nous n'avons pas envie d'accepter les leurs. C'est un peu le même débat gauche-droite que celui que nous menons dans d'autres instances à propos de l'alternative entre école privée et école publique.

Nous, municipalité de gauche, nous n'avons pas spécialement envie de donner de l'argent public à des privés. Nous estimons que la Ville doit offrir des prestations sous forme de places de crèche, et nous désirons améliorer le service proposé par les mamans de jour et les familles d'accueil en les aidant à être plus structurées et à gagner plus d'argent. Sur ce plan-là, nous pouvons agir. Mais nous n'avons pas envie d'entrer en matière sur ce que nous propose M. Brandt, même si je peux comprendre sa déception. C'est ainsi! Sa motion M-794 ne reflète pas

notre choix de politique sociale en matière de petite enfance, c'est pourquoi nous l'avons refusée quand nous avons compris qu'elle ne correspondait pas à notre modèle de société. C'est tout!

**M. Rémy Burri (R).** J'aimerais corriger certains propos qui ont été tenus dans cette enceinte et affirmer haut et fort qu'il y a bel et bien des familles qui renoncent à mettre leurs enfants dans des crèches ou d'autres établissements pour des raisons financières.

D'autre part, en ma qualité de père, de grand-père et de famille d'accueil, j'ai envie de dire à la gauche qu'elle ne doit pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous lui proposons un essai sur la base d'un constat qu'elle fait aussi et sur lequel nous sommes d'accord: il n'y a pas assez de places dans les crèches, et elles coûtent cher. Nous proposons une solution à éprouver; elle est certainement perfectible et elle doit faire l'objet d'un règlement d'application précis. Mais la seule réponse de la gauche, c'est de refuser, sous prétexte que les bons de garde pourraient finir en espèces sonnantes et trébuchantes dans les poches de privés. Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous êtes vraiment mauvais, excusez-moi de vous le dire!

**M<sup>me</sup> Martine Sumi (S).** J'interviendrai sur des questions de fond, cette fois. Je rappelle que, en 1985, avec d'autres parents, j'ai créé en Ville de Genève le Groupe parents-petite enfance. Dès le début, il a énormément travaillé – entre autres avec M. Guy-Olivier Segond – et il a contribué à donner un sérieux coup d'accélérateur à la création de places de crèche. A l'époque, le nombre de places n'augmentait qu'à doses homéopathiques, si je puis m'exprimer ainsi.

Puisque tout le monde a parlé de sa famille, je dirai que moi aussi je suis maman: j'ai eu deux filles qui sont grandes, maintenant, et un garçon adopté. Avec mon mari, nous avons fait de notre mieux pour les éduquer. Nous nous sommes débrouillés... Nous avons été actifs dans les associations de parents pour les crèches, pour les écoles, pour le cycle, pour le collège. A présent, nos enfants sont grands et ont moins besoin de nous. Une de mes filles est devenue institutrice, et l'autre travaille à la crèche des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) – elle se destine à l'Ecole d'éducateurs et d'éducatrices du jeune enfant, l'ancienne Ecole de la petite enfance.

Si je raconte tout cela, c'est que j'ai accompagné mes enfants dans leur parcours, et que je me suis beaucoup intéressée au domaine de la petite enfance du point de vue des parents. Cela m'autorise à exprimer leur point de vue collectif – en tout cas, pour ceux que j'ai rencontrés et qui se sont très largement exprimés

dans de nombreuses enquêtes menées par l'Observatoire cantonal de la petite enfance, le Service de la recherche en éducation (SRED), le professeur Troutot... Le résultat de toutes ces enquêtes, il faut accepter de l'entendre: les parents plébiscitent les crèches.

Comme l'a dit ma préopinante M<sup>me</sup> Moratti Jung, 33% de la demande de places de crèche n'est pas encore satisfaite par la Ville de Genève, car nous ne parvenons pas – et c'est l'un de mes grands regrets – à municipaliser plus vite les crèches et donc à augmenter le nombre de places qu'elles offrent. Mais, même si 100% de la demande était satisfaite, les parents continueraient à choisir en priorité la crèche – c'est ainsi, il faut l'admettre!

Je voudrais également indiquer que les propos tenus tout à l'heure à propos du Cerf-Volant comme une solution miracle ne sont pas corrects, nous en avons d'ailleurs parlé en commission. Il se trouve que j'ai également participé à la fondation du Cerf-Volant, toujours avec le Groupe parents-petite enfance, et que je suis bien placée pour dire que cette institution n'a rien à voir avec une crèche. Le Cerf-Volant est un équivalent des Maisons vertes créées par Françoise Dolto à Paris; il a surtout pour objectif de socialiser et d'entourer les parents. Ces derniers ne peuvent pas laisser leur enfant au Cerf-volant, ils doivent absolument rester avec lui. Il ne faut donc pas tout confondre!

Le monde de la petite enfance n'est pas monolithique, il comprend beaucoup plus qu'une seule structure et de nombreuses institutions différentes. Nous avons cette chance, à Genève, il faut le développer! Si l'expérience des bons de garde à Lucerne s'avère une brillante réussite et mérite d'être tentée chez nous, cela se saura jusqu'à Genève, j'en suis persuadée.

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Sur la motion M-794, je ne m'exprimerai pas en toute fin de débat et je n'aurai donc pas le dernier mot. Mais je vous écoute toutes et tous depuis plus d'une heure, Mesdames et Messieurs... Je me souviens que, lorsque j'étais conseiller municipal, dans les années 1990, les débats sur la petite enfance duraient à peine dix minutes. M. Hämmerli, qui siégeait déjà dans cette enceinte, pourra le confirmer. A l'époque, c'était Michel Rossetti qui était à ma place et qui était chargé des affaires sociales et de la petite enfance. Ce sujet intéressait peu de monde et Michel Rossetti s'en plaignait, justement. Je me réjouis que la situation ait changé et je vous remercie toutes et tous, que vous soyez de gauche, du centre ou de droite, de participer à ce débat. Plus il y aura foisonnement d'idées, plus ce sera peut-être fédérateur pour mener une politique efficace en matière de petite enfance.

Un certain nombre d'entre vous, tous partis confondus, ont évoqué le colloque de la petite enfance que nous avons organisé le week-end dernier. Nous

assurons depuis sept ans la réalisation de cette manifestation. Depuis trois ans, nous le faisons en collaboration avec la Ville de Lausanne, et je m'en réjouis. En effet, depuis la dernière guerre, Lausanne a beaucoup développé sa politique en faveur de la petite enfance. Nous mettons donc nos savoir-faire en commun, ce qui me paraît très important. On m'a souvent reproché, dans ma politique, de lorgner plutôt du côté de l'Afrique et de l'Amérique du Sud que de celui de la Suisse; eh bien, vous voyez que je mène également des actions communes avec des villes sœurs comme Lausanne!

J'aimerais remercier nommément les conseillères municipales et les conseillers municipaux de tous les partis qui sont venus assister au septième colloque de la petite enfance, vendredi et samedi dernier: Christiane Olivier, Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Anne Moratti Jung, Robert Pattaroni – toujours fidèle à ces rendez-vous, parmi les démocrates-chrétiens – Catherine Buchet-Harder, Yves de Matteis, Armand Schweingruber et Marie-Pierre Theubet. Ils sont venus, ils ont assisté aux conférences en prenant des notes, et j'ai été très touché. Cela fait quand même plus de 10% du Conseil municipal qui s'est déplacé le week-end dernier pour écouter des conférenciers de grande qualité. On m'a dit que c'était flamboyant! Il est vrai qu'écouter Boris Cyrulnik est une occasion qui vaut le déplacement!

J'aimerais que le Conseil municipal rende hommage à M<sup>me</sup> Marie-Françoise de Tassigny en l'applaudissant. Il est rare, dans une vie de magistrat, de côtoyer une fonctionnaire de cette qualité; beaucoup – hommes et femmes – sont de très grande qualité, mais M<sup>me</sup> de Tassigny est une exception et c'est un vrai régal que de travailler avec elle au quotidien. Je le dis non sans émotion car, le 31 décembre prochain, elle devra prendre sa retraite. Vous savez bien qu'en Ville de Genève, grâce aux acquis sociaux, on prend sa retraite à 37 ans... On ne dit jamais l'âge des dames! J'ai appris cela – non pas en crèche, mais de ma mère!

Pendant de longues années, sous l'ère Segond, sous l'ère Rossetti et sous l'ère de votre serviteur, M<sup>me</sup> de Tassigny a été une excellente déléguée à la petite enfance. Qu'on l'applaudisse! (*Applaudissements.*) Le Conseil administratif a accepté ma proposition de nommer M<sup>me</sup> Francine Koch, actuellement numéro deux du service, à la tête de la Délégation à la petite enfance à partir du 2 janvier 2010. Il s'agit vraiment de deux femmes exceptionnelles, qui ont une grande expérience.

J'aimerais apporter plusieurs précisions à ce débat. Je commence par le financement des institutions de la petite enfance. La Ville de Genève assure trois modes de garde: les garderies et haltes-garderies, les crèches et les jardins d'enfants. Bien entendu, leur financement est assuré par la Ville. En Europe, il est rare que le financement de la petite enfance dépende d'autres instances que les communes, dont c'est la prérogative. C'est à elles d'assurer ce pan de la politique de proximité.

Je parle de proximité car, depuis 1999, j'essaie d'éviter les transports inutiles aux parents. On déplore que les fraises viennent d'Afrique du Sud ou le vin du Chili, mais chez nous aussi il y a des transports inutiles, et notamment en ce qui concerne les institutions de la petite enfance. C'est ce que j'ai constaté quand je suis arrivé à la tête de mon département, il y a dix ans. Des parents habitant Champel, à cause du manque de places dans les crèches, devaient placer leurs enfants sur la rive droite, et vice-versa. Avec M<sup>me</sup> de Tassigny et mes collaboratrices et collaborateurs, nous avons essayé de développer un réseau de crèches de proximité en fonction d'une certaine sectorisation, car il faut aller dans ce sens. D'ailleurs, les communes périphériques comme Onex, Lancy, Vernier, Meyrin et Carouge développent exactement la même politique aujourd'hui. Je pense que cela raffermirait le maillage social de quartier.

Nous avons essayé d'obtenir des fonds de la part du Canton, on ne peut pas faire sans. Or, il y a environ trois ans, malgré ses promesses en la matière, le Canton a dû ou a voulu renoncer – je préfère ne pas trop interpréter sa décision – au financement des crèches municipales, que ce soit celles de la Ville de Genève ou d'autres communes. C'est dommage, mais c'est ainsi. Nous avons également sollicité Ruth Dreifus, quand elle était conseillère fédérale en charge du social pour l'ensemble du pays, et nous avons été entendus: les deux Chambres fédérales ont accepté un léger financement – il existe toujours – de la part de la Confédération pour toutes les communes de Suisse qui boostent leur offre en matière de petite enfance. On pourrait faire mieux, mais cette aide modeste est toujours la bienvenue.

Quant au Canton, depuis quelques semaines, il compte plus de députés spécialistes de la petite enfance au sein du Grand Conseil qu'auparavant, vous voyez ce que je veux dire, Mesdames et Messieurs... Nous avons également fait appel à l'Association des communes genevoises (ACG) – dont je suis le vice-président – pour le financement des institutions de la petite enfance.

Et je me réjouis que le Grand Conseil dans son ancienne composition ait voté à l'unanimité moins quelques abstentions la nouvelle loi sur la péréquation intercommunale; au chapitre 4 de cette loi est prévu un financement de 10 000 francs par création de place de crèche. Je rappelle que, à Genève, une place représente 1,5 à 1,8 enfant placé en crèche; ce n'est pas comme en France, où l'on calcule en termes d'enfants. Chez nous, une place équivaut à plus qu'un enfant car, en moyenne, chaque bambin ne fréquente pas toute la semaine l'institution concernée. Mais 10 000 francs, ce n'est pas mal, pour booster l'offre, et je pense que cela va dans le bon sens.

J'ajoute que de nombreux projets de lois et de motions dans ce sens, issus de tous les partis, sont actuellement à l'étude au sein de la commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture du Grand Conseil. J'en suis membre, depuis quelques semaines, et nous espérons bien voir augmenter la

participation des pouvoirs publics cantonaux et d'autres secteurs pour financer l'offre en matière de petite enfance.

Je n'oublie pas non plus – vous avez eu raison de le souligner, Monsieur Barbey – nos collaborations anciennes, actuelles ou futures avec les entreprises. Je souhaiterais que, selon un processus qui s'amorce actuellement dans certains cantons, les entreprises ne financent pas la totalité des institutions de la petite enfance, mais qu'il y ait un meilleur partenariat avec les pouvoirs publics. Nous sommes allés dans ce sens avec Merck Serono, du temps où la famille Bertarelli en était propriétaire: la Ville de Genève n'a pas investi un centime dans cette magnifique crèche offerte par les Bertarelli dans le quartier de Sécheron, fréquentée pour moitié par des enfants d'employés de Merck Serono et pour moitié par des enfants du quartier.

Nous avons également d'autres projets avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), mais je pense que le financement des crèches devrait pouvoir compter sur un pourcentage investi par des entrepreneurs. C'est à discuter, et j'espère que nous le ferons au Grand Conseil au cours de la législature actuelle. Ce pourcentage octroyé par les entreprises permettrait de booster l'offre en matière de places de crèche sur l'ensemble du canton de Genève, comme cela se fait dans certains cantons suisses, je le répète.

Depuis quelques semaines, nous avons des vues communes en la matière avec d'autres villes de Suisse romande. Il y a trois ans, avec l'ancienne conseillère communale de Neuchâtel Valérie Garbani et l'excellent syndic de Lausanne Daniel Brélaz, nous avons créé la Coordination des villes romandes, qui regroupe toutes les villes moyennes et grandes de Suisse romande. Il y a quinze jours, cet organisme s'est réuni à la villa Moynier – qui appartient encore à la Ville – pour discuter de la petite enfance. A cette occasion, nous avons défini une huitaine d'objectifs que l'ensemble des villes membres essaiera d'appliquer, en vue d'avoir une politique commune en matière de petite enfance au niveau romand. Je pense que c'est important, notamment pour parler des questions d'encadrement, de financement, de normes architecturales... Nous tâchons également de voir ensemble comment répondre au mieux à la demande des parents.

**La présidente.** Monsieur le magistrat, vous avez parlé dix minutes. Je vous laisse conclure votre intervention. Vous pourrez éventuellement reprendre la parole tout à l'heure.

*M. Manuel Tornare, conseiller administratif.* En général, un conseiller administratif dispose de plus de dix minutes pour s'exprimer, Madame la présidente! Comme d'aucuns l'ont à juste titre souligné, je rappelle que, en 1999, nous ne

satisfaisions qu'à 31% de la demande de places de crèche; actuellement, nous n'en sommes pas à 67% mais à 64% – ne soyons tout de même pas trop optimistes, restons réalistes et donnons les chiffres exacts! Mais c'est déjà pas mal! Je remercie le Conseil municipal, qui vote les budgets et approuve les comptes, d'avoir consenti à l'effort financier qui a permis ce résultat.

Nous avons également octroyé des acquis sociaux supplémentaires au personnel de la petite enfance, aspect de la problématique auquel je tiens beaucoup. M<sup>me</sup> Moratti Jung a été employée dans ce domaine et elle sait de quoi elle parle! En 1999, j'ai regardé les fiches de paie de ce personnel et je me suis rendu compte que les salaires étaient très bas. Mais grâce à un dialogue avec les syndicats et aux propositions que j'ai faites au Conseil municipal, qui les a toujours approuvées, nous avons pu améliorer la situation.

Puisque M<sup>me</sup> la présidente aimerait que je sois plus bref – elle a raison – venons-en maintenant aux bons de garde... M. Brandt a cité Danton; pour ma part, je préfère évoquer le radical Jules Ferry, qui a dû affronter les mêmes problèmes quand il a institué l'école obligatoire en France, de même que les grands radicaux James Fazy et Georges Favon – et peut-être aussi Calvin, quand il a institué le Collège en 1559. Toujours, des parents se sont plaints – dans les termes de leur temps – que l'on confisque ou que l'on conditionne leurs enfants. Ce soir, nous avons entendu les mêmes réflexions dans la bouche de certains. (*Remarque de M. Queloz.*) Je n'ai pas parlé d'absurdités mais de réflexions, Monsieur Queloz, à chacun ses opinions!

Il me semble que le colloque de la petite enfance, le week-end dernier, grâce aux spécialistes locaux comme l'excellent D<sup>r</sup> Daniel Halpérin, pédopsychiatre à l'Hôpital cantonal, a prouvé par a+b que la famille et les institutions de la petite enfance sont complémentaires, et non pas antagonistes. Le D<sup>r</sup> Halpérin a prouvé scientifiquement, expériences à l'appui, que le cerveau des enfants qui ont des liens sociaux dès leur plus jeune âge se développe plus rapidement. Sa conférence était édifiante!

Il est évident que confier son enfant à une institution de la petite enfance ou à une famille d'accueil ne doit pas être une obligation – mais c'est un droit. Monsieur Brandt, je n'ai pas retardé la municipalisation des crèches, qui a toujours été fixée à l'année 2011; simplement, je reconnais que l'offre en matière de places disponibles a pris du retard par rapport à nos prévisions pour des raisons de crise financière. Vous vous êtes donc trompé dans vos affirmations, Monsieur Brandt, excusez-moi de vous le dire. Mais j'espère bien que, d'ici à l'année 2014 ou 2015, comme dans certains pays scandinaves, nous pourrions dire tous ensemble – je tiens volontairement un discours fédérateur – que la municipalité genevoise offre à tous les parents qui le souhaitent de pouvoir mettre leur enfant dans une institution de la petite enfance. J'insiste là-dessus, et je l'ai toujours dit: l'accès aux crèches doit devenir un droit.

Quant aux bons de garde, Monsieur Brandt, M<sup>me</sup> de Tassigny, que nous avons applaudie tout à l'heure et qui est pourtant de votre parti, vous a dit que ce système était inapplicable. Ne vous a-t-elle pas convaincu? Elle vous a expliqué, comme je le fais moi-même, que ce mode de garde ne fonctionne que lorsqu'on peut satisfaire 100% de la demande de places de crèche. Tant que ce ne sera pas le cas, il est impossible d'envisager la mise sur pied de ce système.

M<sup>me</sup> Moratti Jung a eu raison de signaler que le bon de garde n'est qu'une manière d'accéder à un système de garde d'enfants. Il faut savoir si ce bon d'accès consiste en de l'argent que nous versons aux parents, ou si nous offrons le mode de garde lui-même. Pour ma part, je suis de l'avis de M<sup>me</sup> Moratti Jung. Nous voyons bien ce qui se passe avec les caisses maladie: il arrive souvent que les patients remboursés par elles ne paient pas les médecins. C'est un réel problème, dénoncé à Genève comme dans d'autres cantons suisses. Vous voulez en arriver là dans le domaine de la petite enfance, Monsieur Brandt? J'espère que non! Je préfère que l'argent pour la petite enfance voté par le Conseil municipal lors du vote du budget, en fin d'année, aille directement aux institutions concernées.

Je terminerai en disant que le Conseil administratif, pour l'instant, n'abandonne pas les mamans de jour. Il a décidé que, puisqu'il y avait un vice de forme concernant la loi cantonale – le Conseil d'Etat l'a reconnu – nous reprendrions ce sujet au mois de juin 2010. M. le conseiller d'Etat Charles Beer a accepté que les communes ne soient pas obligées de mettre en application la nouvelle réglementation des mamans de jour à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, mais éventuellement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Je voulais corriger une inexactitude que j'ai entendue ce soir à ce propos.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie d'avoir participé à ce débat, qui est aussi intéressant pour moi que pour d'autres. J'estime que les sommes que nous consacrons à la petite enfance représentent un investissement indispensable. Si nous nous en passons, comme cela a été prouvé lors du colloque du week-end dernier, le coût social sera bien supérieur à une simple diminution du financement des institutions concernées.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le bureau du Conseil municipal vous propose bien évidemment de clore aujourd'hui ce point de notre ordre du jour. Nous voulions vous en informer, afin que vous puissiez prendre vos dispositions.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (R).** Chers collègues, en déposant la motion M-794, le Parti radical pensait bien ouvrir une discussion, mais pas à ce point! Nous

proposons une solution à la mesure et selon les moyens de chacun. Et voilà que l'on nous parle d'un tas d'autres choses! Par exemple, M. Carasso a mentionné les allocations familiales... C'est très bien, mais je lui signale – vous transmettez, Madame la présidente – que, pour l'instant, seuls les patrons paient lesdites allocations familiales. Ce n'est pas paritaire, contrairement à l'AVS et à d'autres cotisations. Par conséquent, avant de vouloir une fois de plus augmenter ces allocations, regardons à qui cela nuira.

D'autres intervenants ont parlé de salaire minimal, d'équité salariale... Je suis tout à fait d'accord d'en discuter, mais là n'est pas le débat de ce soir! Il concerne les bons de garde et la municipalisation des crèches. A ce propos, puisque M. Lopez Quirland a évoqué les éducateurs hommes dans les crèches, savez-vous quelle est leur proportion actuelle, par rapport à leurs collègues femmes? Trois pour cent! C'est peu, et c'est dû au fait qu'ils se font vite traiter de pédophiles. Voilà qui est bien triste, mais cela arrive souvent. Ce débat porte donc aussi sur des questions d'équité.

Les bons de garde ne représentent à nos yeux qu'une solution complémentaire. Actuellement, la Ville ne peut satisfaire à 100% la demande de places de crèche; pourquoi ne pas essayer alors le système des bons de garde? Mais non, pour certains, Lucerne peut tenter l'expérience, mais nous pas... Puisque nous sommes à ce point moins intelligents que les autres, tant pis!

**M<sup>me</sup> Sophie Kuster** (UDC). Il y a beaucoup de choses à dire sur la motion M-794. Avant tout, j'aimerais ajouter au débat mon petit grain de sel multiculturel fort apprécié dans cette enceinte. J'ai grandi dans un pays où le «tout crèche» était quasiment obligatoire, et les parents qui n'y mettaient pas leurs enfants se faisaient très mal voir. Dans les ex-pays de l'Est, en effet, ce système poussait la population à adopter des comportements moutonniers, et je ne parle pas des carences alimentaires subies dans de grands pays comme l'Union soviétique, dont la population souffre encore. (*Remarques.*)

Mais je voudrais être concrète et revenir à des faits suisses et genevois. Si les chiffres sont exacts... (*Remarque de M<sup>me</sup> Casares. M<sup>me</sup> de Coulon demande de faire taire les bancs d'en face.*)

**La présidente.** Madame de Coulon, s'il vous plaît! Madame Casares, vous pourrez prendre la parole plus tard.

*M<sup>me</sup> Sophie Kuster.* Me laissera-t-on parler dix minutes, ou ces interventions intempestives m'obligeront-elles à me limiter à cinq ou deux minutes? Si je com-

prends bien, l'accueil d'un petit enfant en crèche coûte à peu près 25 000 francs à la collectivité. Au Conseil municipal, nous parlons très souvent des familles monoparentales, et nous nous lamentons sur le triste sort des vendeuses qui travaillent durement pour ne gagner que 3000 francs par mois, et qui ont donc de la peine à élever leur enfant. Si nous leur donnons le choix de recevoir une partie de ces 25 000 francs pour garder leur enfant à la maison ou de continuer à travailler, le choix sera assez vite fait!

Et ne parlons pas de l'aspect de la justice sociale. Pourquoi certaines familles bénéficient-elles d'une place en crèche et pas d'autres? A 64%, la demande des parents est satisfaite, mais il y a toujours 36% des gens qui ne peuvent pas bénéficier, via les crèches, de ces 25 000 francs d'allocations communales. Ce n'est pas très juste!

A présent, je me tourne vers vous, Monsieur Tornare. Jusqu'à présent, nous savions bien qu'un bébé a besoin d'une relation de confiance avec une personne qui s'en occupe – si possible sa mère, son père ou sa nourrice, comme c'était le cas auparavant dans certains milieux. Il est connu que plus une mère peut allaiter son enfant longtemps, meilleur c'est pour la santé de celui-ci. Pour la mère aussi, d'ailleurs, il vaut mieux s'occuper de son bébé pendant une année ou deux, au lieu de le mettre tout de suite à la crèche.

Pour aller dans ce sens, nous pourrions très bien allouer à certains parents une partie des 25 000 francs que coûte chaque place en crèche, pour leur permettre de garder eux-mêmes leur enfant à la maison. Nous résoudrions ainsi un certain nombre de problèmes. (*Brouhaha.*)

**La présidente.** S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Le groupe socialiste pourrait-il se taire, s'il vous plaît?

*M<sup>me</sup> Sophie Kuster.* Je ne vous dérange pas trop? Excusez-moi... J'ai gardé le scoop pour la fin. Le 5 décembre prochain, l'Union démocratique du centre tiendra son assemblée des délégués à Pfäffikon, et elle lancera une initiative pour rémunérer les mères et les familles qui assument elles-mêmes la garde de leurs enfants. Cela se réglera au niveau fédéral, et j'espère que cette nouvelle donne rendra inutile tout le débat de ce soir! Merci beaucoup pour votre attention, Mesdames et Messieurs...

**M. Edgar Bordier (R).** J'aimerais rappeler que la motion M-794 ne met nullement en cause les crèches. Elle a un objectif précis: diversifier l'offre en matière de modes de garde des enfants. Les avantages du système qu'elle propose seraient

des économies réalisées au niveau de la collectivité et, surtout, la possibilité de répondre à la demande des oubliés du système actuel. Je signale que certaines familles doivent attendre plus d'une année pour obtenir une place en crèche! Et puis, il y a aussi des gens qui ont d'autres besoins.

Je reproche aux opposants à cette motion de tout vouloir miser sur le même cheval – à savoir les crèches. C'est très bien, elles sont de bonne qualité et je remercie toutes les personnes qui y travaillent; pourtant, il ne faut pas oublier que nous ne sommes pas tous identiques. A entendre M. Lopez Quirland, la gauche aimerait que nous travaillions tous selon les mêmes horaires, mais tout le monde n'a pas la même vision de la vie professionnelle. Le rôle de l'Etat n'est pas de nous formater, mais plutôt de nous permettre de vivre nos différences.

**M. Alain de Kalbermatten** (DC). Je ne reviendrai pas sur la prise de position du groupe démocrate-chrétien donnée tout à l'heure par M<sup>me</sup> Odette Saez, mais je tenais à apporter quelques commentaires chers au cœur des démocrates-chrétiens. Je constate que nous sommes ce soir en présence de deux camps bien marqués: l'un veut la libre concurrence dans le domaine de la petite enfance, et l'autre ne voit de salut que dans les places de crèche. Le magistrat Tornare a dit moult fois que, pour lui, il n'y avait qu'une seule solution: les crèches. Je crois qu'il l'a confirmé tout à l'heure encore...

**La présidente.** Madame Wenger, s'il vous plaît!

*M<sup>me</sup> Salika Wenger* (AGT). Je n'ai rien dit!

**La présidente.** Mais vous auriez pu, c'est pour cela que je prends les devants!

*M. Alain de Kalbermatten.* Si je puis continuer à bénéficier de mon tour de parole, je voudrais bien continuer... Comme M. Tornare l'a dit à moult reprises, il ne voit que les crèches comme solution pour endiguer les problèmes de placement des enfants. Pour nous, groupe démocrate-chrétien, ce n'est pas une solution unique. Nous proposons plutôt une vision rassembleuse, qui se veut pragmatique. Nous ne voulons pas d'affrontement idéologique, mais nous voulons des choix – et des choix de qualité.

C'est pourquoi nous militons depuis fort longtemps pour la création d'un véritable service de mamans de jour efficaces, correctement formées et, surtout,

bien payées. Monsieur le magistrat, vous nous avez dit tout à l'heure que ce serait impossible pour 2010, mais peut-être réalisable en 2011... Nous, les démocrates-chrétiens, nous voulons un véritable discours de votre part à ce sujet.

Avec les solutions que nous vous proposons en la matière, nous sommes sûrs de pouvoir aider les 300 familles qui attendent au BIP une place de crèche. J'appelle tous les partis qui siègent dans cette enceinte à démontrer leur volonté d'accepter un programme véritable, fédérateur, pour un bon service de mamans de jour efficaces pour la population. J'attends la réponse du magistrat Tornare.

**M. Georges Quelo** (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois qu'il vaut la peine de consacrer du temps à ce débat, puisque les propos que vient de tenir M. de Kalbermatten reviennent à dire que le Parti démocrate-chrétien est prêt à voter une autre solution que les crèches – et donc qu'il acceptera finalement la motion M-794, à ce que j'ai pu comprendre...

*M. Alain de Kalbermatten* (DC). Non, non!

*M. Georges Quelo*. Mais enfin, c'est ce que votre discours laissait entendre, cher collègue! Madame la présidente, vous transmettez à mon estimée collègue M<sup>me</sup> Moratti Jung – avec qui je reconnais qu'il est possible de dialoguer de manière intéressante – qu'elle n'a pas bien écouté mon intervention de tout à l'heure. Quand je parlais de la crèche comme d'un passage obligé, je n'ai pas dit que telle était la situation actuelle, mais que c'était l'objectif recherché par les tenants de la municipalisation, ce n'est pas pareil! Il faut arrêter avec ces fantasmes!

En commission sociale et de la jeunesse, lors de l'étude de la motion M-794, nous avons entendu des choses assez étonnantes. Alors que nous proposons de donner à certaines mamans une somme d'argent pour garder leur enfant elles-mêmes à la maison, le magistrat a prétendu qu'à cause de cela le personnel de la petite enfance ne serait pas payé. Mais non! J'ai développé tout le calcul tout à l'heure: il s'agit simplement de permettre à une maman, au lieu de travailler pour 1400 francs par mois, de recevoir des bons de garde de la part de la Ville. D'autres – notamment la présidente de la commission – ont dit alors que, si nous donnions de l'argent directement, ils se mettraient à refaire des enfants! Il est vrai que la science permet actuellement aux grands-mères d'avoir des enfants, on en a vu une accoucher à 69 ans, en Italie...

On nous a aussi opposé l'argument selon lequel il ne fallait pas donner de l'argent aux parents pour qu'ils puissent garder leurs enfants à la maison, car ils

n'ont pas les compétences requises en matière d'éducation et de pédagogie... De plus, si l'on veut rendre les crèches obligatoires, selon le principe de la municipalisation, il faudra d'abord les rendre gratuites, ce qui alourdirait le budget de la Ville de coûts considérables. Voilà pourquoi, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, certains cherchent à avancer l'âge du préscolaire.

Le magistrat Tornare nous a fait un assez long exposé pour nous étaler tous ses mérites – c'est-à-dire faire son propre éloge – sans parler véritablement de la problématique des bons de garde dont nous débattons ce soir. Il s'est contenté de nous dire que ce système n'était pas applicable, et qu'il était impossible de donner de l'argent aux gens pour garder leur enfant, comme on le fait avec les assurances maladie. Je regrette, Monsieur le magistrat, mais cette réponse ne nous satisfait pas.

Si la motion M-794 devait être acceptée – ce que je souhaite, évidemment, puisque je me bats pour la défendre – vous devrez ensuite nous soumettre une proposition. Il appartient à l'exécutif de faire son travail, et c'est ce que nous vous demandons. Pourquoi cette obstination à refuser l'idée des bons de garde? Votre attitude négative nous conforte dans notre impression et nous confirme que votre objectif réel en matière de petite enfance n'est pas celui que vous prétendez poursuivre. Voilà qui s'appelle faire preuve de sophisme.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (L).** (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, puisque vous m'interrompez systématiquement quand je prends la parole, cette fois-ci je vous le dis d'emblée: allez-y, lâchez-vous! Ensuite, je pourrai peut-être parler... Vous vous comportez comme de véritables gamins! De plus, vous ne respectez pas la démocratie. Je rappelle à bon nombre d'entre vous que, si nous étions élus selon le système majoritaire, ils n'auraient pas de siège ici!

Gouverner, c'est prévoir. Et nous devons réfléchir à long terme. La municipalisation des crèches conduit forcément à la disparition des autres modes de garde, et c'est justement ce que nous ne voulons pas. Comme l'a dit M<sup>me</sup> Sophie Kuster tout à l'heure, l'absence de choix qu'induit ce processus rappelle des systèmes totalitaires de triste mémoire, où les enfants endoctrinés étaient même amenés à dénoncer leurs propres parents. J'en sais ici qui viennent du monde communiste et qui ne me contrediront pas. Dans le système de pensée unique – il s'est passé la même chose avec les nazis – on formate les petits.

A ce sujet, j'aimerais évoquer une information publiée il y a quelques mois dans la presse: un groupe parlementaire à Neuchâtel, je crois, a demandé que les enfants des écoles se voient interdire les devoirs à domicile et ne puissent plus y rapporter livres et cahiers, afin d'éviter l'influence des familles et des parents, et de donner à tout le monde une stricte égalité des chances. Heureusement, ce pro-

jet a été balayé par le bon sens des autres politiques. L'égalité des droits ne signifie pas que nous soyons tous pareils.

Nous ne voulons pas du formatage des petits. Dans les crèches municipalisées ou étatisées, le système totalitaire permet de s'approprier l'éducation. Il n'en va pas du tout de même des systèmes alternatifs comme celui des bons de garde, en particulier, qui est comparable à un système de bons donnés aux parents pour mettre leurs enfants dans une école privée... Madame la présidente, il faudrait peut-être donner un petit avertissement à M<sup>me</sup> Christiane Olivier, parce qu'elle branle du chef depuis si longtemps que sa tête pourrait se décrocher! (*Rires.*)

Ce que nous demandons, c'est des solutions multiples, à la mesure et selon les moyens de chacun. Dans ma pratique quotidienne d'avocate spécialiste du droit de la famille, je vois comment fonctionnent les familles – ou, tout au moins, j'entends ce que les gens me racontent sur leur manière de faire garder leurs enfants. L'une des solutions, c'est la garde par une sœur, une belle-sœur ou une petite cousine que l'on fait venir du pays pour garder les petits des différentes femmes de la même famille... (*Rires.*) Cela a l'air de vous amuser... En effet, c'est à mourir de rire! M<sup>me</sup> Olivier doit savoir de quoi je parle, elle qui a de nombreux contacts avec l'Espagne, car le système que je viens d'évoquer se pratique beaucoup au sein des familles originaires de ce pays.

Je citerai encore les jeunes filles au pair, les copines à qui on demande de garder un enfant plus ou moins longtemps... Les bons de garde permettraient aux parents de confier leur progéniture à des personnes formées et sous contrôle, et pas à n'importe qui. J'ai vécu dix ans dans le village de Chancy, où les mamans s'étaient organisées en tournus: un groupe d'enfants déjeunait chaque jour de la semaine chez une maman différente, qui les accueillait tous une fois par semaine ou une fois par mois. Ce système est extrêmement efficace.

J'aimerais encore mentionner certains propos que j'ai entendus à la commission sociale et de la jeunesse, à cause desquels j'ai manqué de m'étouffer, tant j'étais interloquée. Je cite: «Une grand-mère qui s'occupe de ses petits-enfants, c'est une maman de jour au noir.» Je ne sais plus qui a dit cela, mais c'était une dame d'A gauche toute! en tout cas... Comme sens de la famille, on apprécie!

*M<sup>me</sup> Maria Casares (AGT).* Non mais, ça va, ou bien?

*M<sup>me</sup> Danièle Magnin.* Vous savez, Madame Casares, je prends des leçons de chant, et ma voix portera toujours plus loin que la vôtre! M<sup>me</sup> Ecuyer disait tout à l'heure que les chansons et les langues étrangères devaient être apprises dès le berceau – eh bien, non! La langue de base d'un enfant, c'est sa langue maternelle. Et les chansons qui bercent ses premières années sont celles que lui chante

sa maman. Le français bien appris et bien su est la base pour apprendre d'autres langues ensuite... (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît! Excusez-moi, Madame Magnin. Nous avons dit que nous terminions ce débat ce soir. Si vous persistez dans ce désordre, je suspends la séance et nous reprenons nos débats dans cinq minutes. Poursuivez, Madame Magnin.

*M<sup>me</sup> Danièle Magnin.* Je vous remercie, Madame la présidente. Voyez-vous, Mesdames et Messieurs de la gauche, la réalité est bien différente de ce que vous croyez. A la suite de l'intervention de M. Lopez Quirland, tout à l'heure, j'aimerais dire que, pour qu'un seul salaire suffise à faire vivre une famille, l'une des meilleures solutions serait que chacune soit propriétaire de son logement. Malheureusement, depuis des décennies, la gauche fait tout pour empêcher cela. A Genève, les gens n'ont même pas autant de droits qu'un escargot, ils sont un peuple de limaces qui n'ont pas de maison à elles. Croyez-moi, Mesdames et Messieurs, je le déplore!

Le fait qu'il manque encore 36% de places de crèche et qu'il y ait des demandes de parents non satisfaites ne signifie pas que tous les enfants doivent aller en crèche. En revanche, si nous mettions sur pied des systèmes parallèles en laissant aux gens le choix du mode de garde, ceux qui auraient vraiment besoin d'une place de crèche pourraient l'obtenir. Grâce aux bons de garde, 100% de la demande serait donc satisfaite. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de vous être manifestés aussi bruyamment lorsque je parle, cela me donne la preuve que ce que je dis vous irrite profondément et me conforte donc dans mon sentiment que j'ai raison!

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** J'interviens brièvement, mais je voudrais quand même ajouter quelque chose – et je n'aimerais pas que cela soit perçu comme un discours culpabilisateur. Depuis dix ans, je me suis rendu dans un nombre incalculable de crèches, de garderies, de haltes-garderies et de jardins d'enfants. Eh bien, je peux vous dire, Mesdames et Messieurs, que le comportement de leurs jeunes pensionnaires y était d'un meilleur niveau que le vôtre, depuis quelques minutes. Vraiment, ce n'est pas à la gloire du Conseil municipal!

J'ai quelques réponses à donner à certains préopinants. Je vous ai écouté avec intérêt, Monsieur Bordier; vous semblez avoir l'impression que les bons de garde seront des baguettes magiques qui permettront d'augmenter le nombre de places

en institutions de la petite enfance. Ce n'est pas du tout vrai! Au nom du Conseil administratif, j'ai créé ce guichet unique de la petite enfance qu'est le BIP de la rue du Cendrier. L'objectif était d'éviter aux parents de faire un véritable parcours du combattant pour savoir où il y avait des places disponibles dans les institutions de la rive gauche et de la rive droite. Mais nous ne pouvons pas créer de nouvelles places sans passer par une demande de subvention supplémentaire soumise au Conseil municipal.

J'aimerais dire à M. Queloz que, ce soir, il ne s'agit pas de rendre hommage à Manuel Tornare, mais au Conseil administratif et au Conseil municipal, les deux instances qui ont rendu possible la politique de la petite enfance que nous menons actuellement. Je n'aurais pas pu la promouvoir sans le Conseil municipal.

Quant à M<sup>me</sup> Kuster, je suis d'accord avec elle: rien ne remplace l'affection d'une mère et d'un père. L'un des plus beaux livres que je connaisse à ce sujet est l'œuvre d'un écrivain qui s'est réfugié à Genève – ville de refuge: *Le livre de ma mère*, d'Albert Cohen.

M. de Kalbermatten a raison d'attendre une réponse de ma part en ce qui concerne les mamans de jour. Je lui propose de déposer une interpellation à ce sujet, afin que je puisse expliquer la situation devant le plénum. Cela me demanderait trop de temps de le faire ce soir. Mais je signale quand même que, même si ce n'est pas mon mode de garde préféré, je me bats pour que nous puissions, avec les autres communes du canton, mettre en application le plus rapidement possible la nouvelle loi du Grand Conseil. Malheureusement, cette loi est mal foutue, le Conseil d'Etat le reconnaît et M<sup>e</sup> Thierry Tanquerel, professeur de droit à l'Université à qui l'ACG a demandé un avis de droit en juin dernier, l'a confirmé. Voilà pourquoi il faudra un peu de temps pour effectuer les ajustements nécessaires sur les plans administratif, politique et juridique, avant de pouvoir mettre cette loi en application.

Comme je l'ai dit tout à l'heure en présence du maire, Rémy Pagani, nous avons décidé avec mes collègues – j'espère les en convaincre encore plus fermement par la suite – de reprendre cette question en juin 2010. Cela étant, Mesdames et Messieurs, vous constaterez que le budget 2010 prévoit 1 million de francs pour les mamans de jour. J'ai tenu compte du message du Conseil municipal, et je suis allé dans son sens pour mettre en application ses souhaits en matière de familles d'accueil, même si j'aurais peut-être procédé autrement si j'avais eu plus de liberté pour le faire.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L).** Si je n'ai pas pris la parole plus tôt, c'est parce que je voulais m'exprimer après avoir entendu l'intervention du conseiller administratif en charge du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et

des sports, d'autant plus que je ne faisais pas partie de la commission sociale et de la jeunesse qui a étudié la motion M-794. Néanmoins, je souhaite intervenir en tant qu'éducatrice et maman, membre de la droite féminine jusqu'à présent assez déterminée, mais tout de même passablement discrète en matière de petite enfance.

Au début de ce débat, j'étais un peu désespérée d'entendre la présidente de la commission d'alors nous dire que le groupe radical avait déposé une «petite» motion sur les bons de garde. Certes, nous parlons de la «petite» enfance, mais un tel mépris est inadmissible. Vu la longueur du débat sur cette «petite» motion, et après avoir entendu les propos de M. Manuel Tornare, nous sommes heureux de constater que ce n'est pas pour lui une «petite» préoccupation que celle dont il est question ici. Je souhaitais clarifier ce point d'emblée.

Je pense, chers collègues, que les travaux de la commission et les interventions de Patricia Richard et Danièle Magnin, tout à l'heure, vous auront fait comprendre qu'en matière de petite enfance nous cherchons des solutions à la mesure et selon les moyens de chacun. Vous le savez, nous redoutons plus que tout une solution unique dite miraculeuse censée répondre à tous les besoins. Si elle existait, cela se saurait. Or, la solution selon vous cohérente – mais uniforme et unificatrice – que la gauche propose ne correspond pas à ce que nous recherchons.

J'ai moi-même fait des études en psychologie et en pédagogie, et j'ai beaucoup enseigné; je pense qu'il n'y a pas qu'une seule manière de faire bien, ni qu'un seul type d'enfants à garder, ni qu'une seule pédagogie à appliquer. Certes, Genève est la ville de Piaget, mais on y applique également la pédagogie Freinet, la pédagogie Montessori, on y accueille l'école Rudolf-Steiner... Toutes ces institutions font du bon travail, et une seule ne peut répondre aux besoins de tous les enfants et de tous les parents.

Nous avons entendu avec intérêt une représentante des Verts nous apprendre qu'il semblerait que les parents auraient un rôle à jouer dans l'éducation de leurs enfants... Quelle évidence! J'espère que d'autres y avaient pensé avant! En tout cas, le groupe libéral aimerait éviter que l'Etat se substitue au choix des parents. Après l'intervention de Manuel Tornare, le débat ouvert ce soir nous laisse quelque espérance en ce sens, même si le refus de la motion M-794 ne nous semble pas ouvrir des perspectives extrêmement réjouissantes... (*Brouhaha.*)

Il n'y a donc pas qu'une seule manière de faire, mais il faut rechercher la pluralité, la diversité et la complémentarité – plus que la compétition – des divers modes de prise en charge de la petite enfance. Soyons clair: aucun gouvernement, aucune frange politique n'a le monopole de la bonne éducation – ni vous, à gauche, ni nous, à droite. Telle est la raison pour laquelle nous souhaitons qu'un véritable choix soit laissé aux parents en ce qui concerne le mode de garde de leurs enfants. Si l'Etat veut remplir correctement son rôle de responsable de la

petite enfance, il doit donner aux parents la possibilité de choisir le destin et l'éducation de leurs enfants. Nous serions vraiment déçus que cette motion... (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Excusez-moi, Madame Kraft-Babel, mais ce n'est plus possible de continuer ainsi! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le bureau vous écoute depuis bientôt deux heures; c'est vous qui vous inscrivez pour avoir la parole et qui prolongez le débat. Par conséquent, soit nous écoutons les orateurs jusqu'à l'issue de la discussion, soit je suspends la séance pendant cinq ou dix minutes. Vous pouvez poursuivre, Madame Kraft-Babel.

*M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.* Je comprends que, effectivement, il se fait tard...

*M. Manuel Tornare, conseiller administratif.* *Ite missa est.*

*M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.* Voilà une phrase qui tombe bien mal à propos, Monsieur Tornare! Si tout a été dit, il s'agit à présent d'agir, de passer aux actes! Vous devez nous proposer une plus grande pluralité de solutions en matière de petite enfance que ce que vous faites actuellement. C'est trop facile de dire qu'on municipalise les crèches et puis, fini! Il est 23 h 05, et nous pensons que ce n'est pas le bon moment pour imposer cette solution unique.

Voilà pourquoi, tout en étant obligés de prendre acte du refus de la motion M-794 ce soir, nous vous prévenons que nous continuons le combat. Nous voulons une solution qui soit à la mesure et selon les moyens de chacun. Nous reprendrons la parole, s'il le faut, mais en tout cas nous continuerons le combat!

**La présidente.** Exactement! Merci, Madame Kraft-Babel.

**M. Armand Schweingruber (L).** J'ai bien écouté les paroles du magistrat Tornare, tout à l'heure. En fin lettré, il a cité Jules Ferry et Albert Cohen, et je lui dédie pour clore ce débat un alexandrin de l'un des grands écrivains classiques de la littérature française: «L'ennui naquit un jour de l'uniformité.» Vous l'avez sûrement déjà entendu une fois ou l'autre, Monsieur le conseiller administratif...

Pour ma part, je suis sidéré par la dépense de salive, de paroles et de temps que fait le Conseil municipal autour d'un sujet tout de même mineur. La motion M-794 n'implique pas de choix stratégique et elle ne met rien en cause de ce

qui existe actuellement; elle propose simplement de mettre à l'étude une solution complémentaire. En effet, ses invites ne demandent au Conseil administratif qu'une mise à l'essai des bons de garde. Je pense que ce projet, largement développé ce soir, mérite au moins une étude de faisabilité sérieuse, réalisée non pas par les amateurs que nous sommes au sein du Conseil municipal, mais par les professionnels de la Délégation à la petite enfance.

C'est sur ce plan-là que je souhaiterais recevoir une réponse. Toute la longue discussion que nous venons d'avoir est inutile et clairement inefficace. Je maintiens donc ma position: le groupe libéral approuvera la motion M-794 pour demander au Conseil administratif une étude de faisabilité du système des bons de garde.

**M. Simon Brandt (R).** Ce n'est pas pour ajouter des paroles inutiles à ce débat que j'interviens, mais pour proposer un amendement. Je suis quelqu'un de constructif, et j'ai bien entendu les arguments opposés à ma motion M-794. On lui reproche de n'être pas assez ciblée sur les *working poor* et les familles monoparentales. Par conséquent, je propose d'ajouter l'invite supplémentaire suivante:

*Projet d'amendement*

«En phase d'essai, ces bons de garde seront donnés exclusivement à des familles monoparentales ayant un revenu annuel inférieur à 50 000 francs. Ces bons seront donnés à titre transitoire, en attendant qu'elles puissent obtenir une place en crèche suite à leur inscription sur la liste d'attente.»

Ainsi, je vais dans le sens de la gauche, car cet amendement montre clairement que l'on ne mettra pas en danger les crèches. Nous devons faire un essai avec les bons de garde, et comment mieux procéder que de toucher la catégorie la plus fragile, à savoir les familles monoparentales à bas revenu qui n'ont pas trouvé de place de crèche? Madame la présidente, je réitère ma demande de vote à l'appel nominal non seulement sur la motion, mais également sur l'amendement.

**La présidente.** Etes-vous suivi par quatre conseillers municipaux au moins, Monsieur Brandt? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) C'est le cas. Cet amendement et la motion seront donc mis aux voix à l'appel nominal.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AGT).** Je n'avais pas vraiment envie d'intervenir une nouvelle fois, mais nous avons entendu tellement d'énormités depuis tout à l'heure que je ne peux pas m'empêcher de reprendre la parole. Certains pensent

qu'il est normal qu'un homme ou une femme gagne 3500 francs pour travailler huit heures par jour, voilà où est le problème. Si des bons de garde doivent être distribués aux parents, c'est aux entreprises qui les emploient et les sous-paient de les leur donner, pas à la Ville de Genève!

Je répète que l'offre proposée par la municipalité en matière de garde d'enfants est variée. Et ceux qui veulent faire autrement et qui en ont les moyens peuvent toujours choisir de confier leurs bambins à des baby-sitters ou à des nurses. La subvention des pouvoirs publics, elle, concerne l'offre de base, qui est d'excellente qualité, puisque ce sont des professionnels qui s'occupent des enfants.

Quant à l'affirmation que les enfants élevés en collectivité deviennent des moutons, c'est la plus grosse énormité que j'aie jamais entendue! Un enfant élevé en collectivité ne devient pas un mouton, il apprend à se confronter aux autres. La preuve: nous sommes ensemble dans cette salle, mais nous n'avons pas du tout les mêmes idées! (*Applaudissements.*)

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Monsieur Schweingruber, j'ai toujours eu et je continue à avoir beaucoup de respect pour vous. Vous avez été un bon chef d'entreprise en dirigeant les Laiteries réunies. Vous savez très bien que, lorsqu'on vous demandait de mettre en application certains modèles de gestion inapplicables, vous ne le faisiez pas. Moi, je vous dis que ce système des bons de garde n'est pas possible. De plus, nous ne connaissons pas encore le résultat de l'expérience actuellement menée à Lucerne. Mais je vous répète une fois de plus que ces bons de garde seraient efficaces uniquement si nous pouvions satisfaire 100% de la demande de places de crèche, ce qui n'est pas encore le cas.

Avec son amendement à la fibre sociale qui vise les bas revenus, M. Brandt essaie très subtilement de récupérer dans son camp la gauche, l'extrême gauche et une partie du centre – à savoir le Parti démocrate-chrétien. Mais cela ne sert strictement à rien! Nous avons persuadé l'ACG de nous laisser mettre au point un barème du coût des institutions de la petite enfance qui dépende des revenus des parents, et nous l'appliquons d'ailleurs aussi pour les mamans de jour. Plus social, tu meurs! Dans ce contexte, à quoi nous serviraient les bons de garde? A rien d'autre qu'à nous donner bonne conscience!

L'année passée, j'ai invité M. Couchepin à visiter la piste de ski de la Treille – que certains écolos n'aiment pas, soit dit en passant. A cette occasion, cet excellent conseiller fédéral radical – je pèse mes mots, car j'ai toujours pensé cela de lui – m'a dit: «Quand les radicaux m'ont mis en tête ce projet des bons de garde, j'ai lancé l'idée lors de ma promenade annuelle sur l'île Saint-Pierre, et je me suis rendu compte que c'était une mauvaise idée, car il eût fallu proposer ce système

à un pays satisfaisant 100% de la demande de places de crèche.» Si vous ne me croyez pas, Monsieur Brandt, demandez confirmation à M. Couchepin! Comment faudra-t-il vous le dire?

Vous faites des confusions. Les pouvoirs publics n'ont jamais obligé aucun parent à mettre ses enfants dans une institution de la petite enfance. Ceux qui veulent garder leurs enfants à domicile peuvent le faire! Nous ne sommes pas dans une dictature, heureusement! J'ai toujours dit qu'une place en crèche devait être un droit, mais pas une obligation. Nous ne pouvons pas faire mieux! Ceux qui ne veulent pas l'entendre feraient mieux d'approfondir un peu le sujet. Je ne veux pas leur donner de leçon, mais j'ai entendu tant de confusions ce soir que je me suis demandé si ce débat n'allait pas aboutir à une discussion sur... les minarets! Revenez à la raison, Mesdames et Messieurs de la droite, et votez des solutions réalisables! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (L). Je ne dirai que quelques mots. Je voulais simplement rappeler à certains que la socialisation des enfants peut se faire également hors des crèches. D'ailleurs, il ne faut pas confondre les enfants mis en crèche au sortir de la maternité, juste après leur naissance, et ceux qui s'y rendent juste avant d'entrer à l'école, à l'âge de 5 ans. Ce sont des situations complètement différentes qui appellent des traitements complètement différents.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Chers collègues, ce débat ne méritait pas que nous y passions autant de temps. Nous sommes une majorité et nous pensons, nous, que la crèche est la meilleure solution. Puisque tout le monde cite régulièrement en exemple les pays scandinaves, sachez que ces derniers ont une politique très claire: un enfant, une place de crèche. C'est aussi simple que cela! Pour nous, la petite enfance n'est pas un marché où règne la concurrence et où il est possible d'acheter des prestations... Tout cela est une absurdité sans nom! Nous parlons d'enfants!

Il ne s'agit pas de payer les mamans pour qu'elles gardent leurs enfants, ni de payer les grands-mères pour qu'elles soient des grands-mères. Il est question ici de la garde des enfants d'hommes et de femmes qui ont besoin de travailler et de confier leurs enfants à une institution. Un point, c'est tout! Nous voulons plus de places de crèche. Il est vrai que le Conseil administratif et le Conseil municipal ont fait de gros efforts en ce sens; mais il n'y a pas de raison de se tresser des lauriers pour cela! Nous n'avons fait que notre travail, et nous ne l'avons pas encore assez fait, puisque la demande de places de crèche n'est pas satisfaite à 100% aujourd'hui. Ce qui signifie qu'une partie de la population qui souhaite faire garder ses enfants est en difficulté.

Nous pourrions peut-être réfléchir à l'aide à apporter à cette catégorie de citoyens, mais je ne crois pas que ce soit à 23 h 20, après avoir discuté pendant trois heures de la transmission des savoirs, de la différence entre hommes et femmes, du conditionnement des enfants, du formatage, des hommages à rendre aux uns et aux autres et de tout le reste que nous y parviendrons. Restons modestes! Nous cherchons quel est le mode de garde d'enfants le plus efficace, tout de suite. En ville de Genève, 64% des enfants ont une place de crèche, les autres n'en ont pas; ces derniers pourraient faire l'objet d'un autre débat, à un autre moment, quand nous serons moins fatigués.

Quant aux bons de garde, ils n'ont qu'un seul et unique but: nous faire croire qu'il existe des choix en matière de garde d'enfants. Quels choix y a-t-il? La droite nous répond que certaines femmes pourraient ainsi arrêter de travailler pour retourner chez elles garder leurs enfants. Monsieur Queloz – vous lui transmettez, Madame la présidente – vous êtes un rétrograde avec votre manière de voir les mères de famille, les femmes en général et les problèmes de la petite enfance. C'est vrai!

Ce que les radicaux défendent, ce que les démocrates-chrétiens évoquent, c'est une famille qui n'existe plus: papa, maman, la bonne et moi. Aujourd'hui, le seul système qui fonctionne et qui a fait ses preuves, c'est les crèches. Un enfant, une place de crèche, un point c'est tout! En ce qui nous concerne, nous ne pouvons que refuser catégoriquement le système des bons de garde. Nous n'entrerons pas dans la dynamique selon laquelle l'existence des bons de garde dispensera la Ville de financer des crèches. Nous la connaissons parfaitement, puisque nous l'avons déjà expérimentée dans d'autres domaines. Par conséquent, non aux bons de garde! Nous voulons des crèches! (*Applaudissements.*)

**M. Georges Queloz (L).** Je ne voudrais pas relancer le débat, mais je suis outré de ce que je viens d'entendre de la part de personnes communistes. Nous connaissons l'histoire et nous savons quels ont été les résultats du communisme, que nous dénonçons. Il s'agit bien de cela ici: de formatage, d'endoctrinement et de lavage de cerveau des enfants.

*M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT).* Dans les familles, ça n'existe pas?

*M. Georges Queloz.* Les tenants de la pensée unique qui traitent de rétrogrades ceux qui ne pensent pas comme eux n'ont pas le droit de prétendre défendre les idées démocratiques, ce serait malhonnête de leur part! Et j'ai le droit, moi, de les accuser de malhonnêteté intellectuelle, comme je l'ai fait dans mon rapport de minorité. Madame Wenger, vous venez de vous trahir!

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que de gesticulations! C'est à une véritable prise en otage de la parole que nous assistons ce soir! Telle est la démonstration que la gauche vient de faire, tout en insultant au passage le Parti démocrate-chrétien, car il défendrait, paraît-il, une famille qui n'existe plus. Comme si vous déteniez toute la vérité, Madame Wenger! Nous sommes fatigués, nous sommes même à bout de résistance, après avoir entendu tant de bêtises. Nous espérons vraiment qu'il sera possible de clore rapidement ce débat, qui devient complètement ridicule!

**La présidente.** Exactement! Merci de le signaler, Monsieur le conseiller municipal.

**M. Alexis Barbey** (L). Quand j'ai demandé la parole, c'était essentiellement pour souhaiter le bonsoir à tout le monde... Néanmoins, je ne peux pas laisser clore cette discussion sur l'espèce de désir de M<sup>me</sup> Wenger de rallumer la mèche en discréditant en deux phrases deux heures et demie de débat. Elle a montré au jour son vrai visage, qui n'est pas celui d'une démocrate, mais celui de quelqu'un qui craint les alternatives et, sous couvert de dialogue, se contente d'essayer de ridiculiser l'adversaire. Ce n'est pas cela que nous voulons et que nous avons essayé de démontrer tout au long de ce débat.

Mesdames et Messieurs de la gauche, nous vous avons opposé des faits, le résultat de certaines recherches et des choix de société. Ce ne sont pas les vôtres, et en tant que majorité vous avez le droit de voter contre – mais vous ne pouvez pas prétendre qu'il n'y a pas d'autre choix que votre façon de penser. Il y en a d'autres, et nous les défendrons encore et encore. Madame Wenger, ce n'est pas la famille démocrate-chrétienne ou les alternatives en matière d'éducation des enfants que nous présentons ici qui n'existent plus; j'ai peur que ce soit votre mouvement politique qui est mourant!

#### *Deuxième débat*

*Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Brandt est refusé par 33 non contre 12 oui (18 abstentions).*

*Ont voté non (33):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (AGT), M<sup>me</sup> Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi

(S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AGT), M. Endri Gega (S), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M. Christian Lopez Quirland (S), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S), M<sup>me</sup> Véronique Paris (S), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Pierre Rumo (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (S), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AGT), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AGT).

*Ont voté oui (12):*

M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M<sup>me</sup> Renate Cornu (L), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Adrien Genecand (R), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (L), M<sup>me</sup> Chantal Perret-Gentil (R), M<sup>me</sup> Patricia Richard (R), M. Armand Schweingruber (L), M. Salvatore Vitanza (R).

*Se sont abstenus (18):*

M. Alexis Barbey (L), M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder (UDC), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L), M<sup>me</sup> Sophie Kuster (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (AGT), M. Georges Queloz (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M<sup>me</sup> Odette Saez (DC), M. Olivier Tauxe (UDC), M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (16):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M<sup>me</sup> Sandra Golay (DC), M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb (DC), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Thierry Piguët (S), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Miltos Thomaidés (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de la motion sont acceptées par 41 oui contre 16 non (6 abstentions).

*Ont voté oui (41):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (AGT), M<sup>me</sup> Valérie Bourquin (Ve), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Georges Breguet (Ve), M<sup>me</sup> Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (AGT), M<sup>me</sup> Marie Chappuis (DC), M. Marc Dalphin (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AGT), M. Endri Gega (S), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve), M<sup>me</sup> Christiane Olivier (S), M<sup>me</sup> Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (AGT), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M. Pierre Rumo (AGT), M<sup>me</sup> Odette Saez (DC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M<sup>me</sup> Andrienne Soutter (S), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AGT), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

*Ont voté non (16):*

M. Alexis Barbey (L), M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M<sup>me</sup> Renate Cornu (L), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Olivier Fiumelli (R), M. Adrien Genecand (R), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (L), M<sup>me</sup> Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M<sup>me</sup> Patricia Richard (R), M. Armand Schweingruber (L), M. Salvatore Vitanza (R).

*Se sont abstenus (6):*

M<sup>me</sup> Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M<sup>me</sup> Sophie Kuster (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (16):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (L), M. Jacques Baud (UDC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Roland Crot (UDC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M<sup>me</sup> Sandra Golay (DC), M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb (DC), M<sup>me</sup> Silvia Machado (S), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC),

M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Miltos Thomaïdes (S),  
M. Alexandre Wisard (Ve).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le bureau vous invite, le samedi 12 décembre pour le débat budgétaire, à être ponctuels et à venir à 8 h du matin pour l'entrée en matière. N'oubliez pas de prendre tous les documents que vous avez reçus, même si nous sommes convenus de débattre sur la base du projet de budget rectifié.

## 5. Propositions des conseillers municipaux.

**La présidente.** Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-890, de MM. *Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Endri Gega, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, M<sup>mes</sup> Annina Pfund et Christiane Olivier*: «Des tables à langer pour les bébés; les parents n'en seront que plus satisfaits»;
- M-891, de MM. *Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Miltos Thomaïdes, Christophe Buemi, Endri Gega, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Isabelle Brunier et Andrienne Soutter*: «Parce qu'ils ont construit la Suisse et Genève: rendons hommage aux saisonniers»;
- M-892, de MM. *Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Endri Gega, M<sup>mes</sup> Andrienne Soutter et Annina Pfund*: «Pour l'interdiction des bouteilles en PET dans toutes les manifestations et événements organisés ou soutenus par la Ville de Genève».

## 6. Interpellations.

Néant.

**7. Questions écrites.**

**La présidente.** Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-316, de *M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti et Maria Casares*: «Quelles explications à la baisse du nombre de naturalisations en 2009?»;
- QE-317, de *M<sup>mes</sup> Marie-France Spielmann et Ariane Arlotti*: «Parking privé devant l’Hôtel des Bergues?».

Séance levée à 23 h 30.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	3314
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	3314
3. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 février 1992 de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 16 juin 1992, intitulée: «Prospective et construction économiques des crèches en ville de Genève» (M-1046) . . . . .	3314
4. Rapports de majorité et de minorités de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 28 avril 2008 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, Adrien Genechand, Rémy Burri, Guy Dossan, M <sup>mes</sup> Christine Camporini, Anne-Marie Gisler et Patricia Richard, renvoyée en commission le 26 novembre 2008, intitulée: «Libre choix et complémentarité en matière de petite enfance: des bons de garde» (M-794 A/B/C) . . . . .	3317
5. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	3383
6. Interpellations . . . . .	3383
7. Questions écrites . . . . .	3384

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*